



# LeCotentin

RAPPORT • ÉDITION 2019

---

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

---

ANNÉE 2018

---

---

## ① BILAN ARS

---

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CAC - CHERBOURG EN COTENTIN**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
ASSELINNERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0077	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
ASSELINNERIE FES5	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0097	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
ASSELINNERIE FES7	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0099	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
BOUILLONNIERE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0084	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
BREQUECAL F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0101	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
CLOQUANT FES2	FORAGE D'ESSAI	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0095	01/06/2012	18/05/2017	23/06/2017
FOND DU VAL S1	SOURCE	DIGOSVILLE	00723X0088	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

FONTAINE BONDE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0082	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
LA ROQUETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0086	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
LES CHARMETTES F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0090	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MAFFREE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0089	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
MARETTE S1	SOURCE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00723X0085	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00722X0113	10/05/1999	29/05/2001	14/12/2001
ROUSSELLERIE F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00722X0097	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008
SIMONERIE F1	FORAGE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	00721X0037	30/10/1998	28/04/2008	28/04/2008

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION ASSELINERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	13,20	13,65	14,10				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,10				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,21	0,21	0,21					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,24	0,25	0,25					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,65	7,70			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,20	8,20	8,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,30	6,70	7,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,40	8,80	9,20					2



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	27,00	27,50	28,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	271,00		280,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,60	18,60	18,60				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		2,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	16,90	16,90	16,90		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,20	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	7,00	7,00	7,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1,00	1,00	1,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,09	0,09		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	2,05	4,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,50	0,99		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,05	0,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	2,60	5,20		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			7
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION DIVETTE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		2					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		5					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,10	13,51	19,20				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,02	0,10		1,00		0,50	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,23	0,37	0,68					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,30	0,42	0,69					12

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3,00	3,80	4,00	Référence		1,00	2,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,68	8,00			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,76	7,90			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,14	8,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,40	8,52	9,40					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,30	12,57	14,50					12
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	42,00	47,42	57,00				250,00	12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	357,00		418,00			200,00	1100,00	12
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,50	18,58	19,90				200,00	5
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		15,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	12,10	14,99	17,70		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,90	1,50				2,00	12
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	0,00	0,00				200,00	12
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,01	0,06		1,50			5
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,04					5
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					5
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	4,57	15,00	Limite	10,00			14
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,10	2,48	3,10		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,22	1,30		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,15	0,19	0,30		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,50	3,92	4,60		100,00			5
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			12
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5

#### TTP STATION LA TRAISELLERIE CUC

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	1		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	13,30	13,35	13,40				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,20				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,23	0,26	0,28					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,25	0,29	0,32					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,00	7,35	7,70			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,45	7,80			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,00	8,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,40	10,20	12,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,00	12,70	14,40					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,50	31,00				250,00	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	317,00		386,00			200,00	1100,00	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,30	15,30	15,30				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		0,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	13,80	14,20	14,60		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,35	0,40				2,00	2
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	0,00	0,00				200,00	1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,11	0,11	0,11		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,19		0,19					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,32	0,32	0,32		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,40	1,40	1,40		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

**TTP**

**STATION RESERVOIR BENEGERE**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		5					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		2					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,40	13,32	17,10				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,09	0,25		1,00		0,50	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,06	0,12	0,20					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,10	0,16	0,22					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3,00	3,50	4,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,78	8,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,80	8,00			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,05	8,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,40	9,86	11,30					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,40	13,12	14,20					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	35,00	39,60	53,00				250,00	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	327,00		446,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,30	19,00	20,70				200,00	2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		9,00				200,00	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	12,40	14,56	16,50		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,64	1,10				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	4,60	10,00				200,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,10	0,10		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06		0,07					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,23		0,31					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	2,50	5,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,30	7,45	7,60		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,80	3,00	3,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,43	0,46	0,48		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,80	10,90	11,00		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### TTP STATION RESERVOIR DES SOURDS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		4					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,00	13,10	16,00				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,12	0,25		1,00		0,50	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,06	0,09					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,04	0,10	0,13					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2,00	2,50	3,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,86	7,90			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,92	8,00			6,50	9,00	5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,50	10,24	11,50					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,00	12,78	14,20					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	31,40	35,00			250,00		5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	341,00		371,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,80	17,10	18,40			200,00		2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2,00		9,00			200,00		5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00			50,00		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	20,00	20,64	21,90		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,50	0,64	1,00			2,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	9,00	12,80	22,00			200,00		5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,13	0,15	0,16		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,06		0,16					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,24					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00			100,00		4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	14,00	14,00	14,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,50	2,90	3,30		100,00			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,34	0,44	0,53		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	16,80	17,30	17,80		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### TTP STATION SAINT JEAN

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,80	12,47	13,40				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,07	0,10				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,22	0,28	0,33					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,28	0,33	0,36					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3,00	3,00	3,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,67	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,30	11,13	12,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,70	13,67	14,30					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,00	30,00				250,00	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	351,00		387,00			200,00	1100,00	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,20	17,20	17,20				200,00	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		3,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	19,30	19,83	20,70		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,50	0,60				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	11,00	11,00	11,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,16	0,16	0,16		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,04		0,04					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,50	5,50	5,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,28	0,28	0,28		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	7,70	7,70	7,70		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### UDI ACHAT D'EAU BOISSAIS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,60	13,70	16,30				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		0,00					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,07	0,12	0,19					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,15	0,18	0,23					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,97	8,30			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	8,00	8,40			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	4,50	5,63	7,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	7,10	8,07	9,70					3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	255,00		312,00			200,00	1100,00	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		9,00				200,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	25,20	26,33	27,00		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,13	0,40				2,00	3

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	13,20	13,95	14,70				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,10				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,10					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,06	0,11					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,40	7,40			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,45	7,50			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,70	9,45	10,20					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,10	11,85	12,60					2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	344,00		345,00			200,00	1100,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		3,00				200,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	17,40	18,50	19,60		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,30	0,40				2,00	2

#### UDI ASSELINERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		5					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		3					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,60	15,55	20,70				25,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5,00		5,00	Référence			3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,03	0,20				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,00	0,11	0,20					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,00	0,14	0,24					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,71	7,90			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,81	7,90			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	5,80	6,52	7,10					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	7,60	8,57	9,40					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	260,00		300,00			200,00	1100,00	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		4,00			200,00		10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00			50,00		1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00			0,10		10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,10	16,68	21,00		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,40	0,80			2,00		10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	12,00	12,00	12,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,90	2,90	2,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,42	0,42	0,42		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	15,30	15,30	15,30		100,00			1

#### UDI BENECERE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					20
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		142					20
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		6	Référence			0	20

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	20
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			20
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			20
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,90	15,27	20,80				25,00	20
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					18
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		1,00				3,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,09	0,25				2,00	18
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,04	0,10					20
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,08	0,27					20
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,91	8,50			6,50	9,00	18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,91	8,30			6,50	9,00	19
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,30	10,05	11,40					18
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,60	13,17	14,30					18
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	329,00		393,00			200,00	1100,00	18
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		19,00				200,00	18
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	12,00	14,61	17,20		50,00			18
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			18
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,60	1,20				2,00	18

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	7,50	19,00				200,00	18
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,50	9,40	13,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,80	4,53	6,50		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,46	0,85	1,10		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,80	14,80	20,60		100,00			3

#### UDI DIVETTE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					107
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		300					107
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		107
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		107
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			107
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			107
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,10	16,55	25,80	Référence			25,00	107
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					107
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		2,00				3,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,11	1,20				2,00	107

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,00	0,10	0,34					107
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,00	0,15	0,36					107
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,88	8,60			6,50	9,00	107
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,93	8,60			6,50	9,00	107
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					107
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,80	8,32	9,40					107
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	0,00	12,23	14,90					107
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	302,00		423,00			200,00	1100,00	107
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		110,00				200,00	107
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	107
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,00	15,51	19,90		50,00			107
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			107
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,82	2,10	Référence			2,00	107
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0,00	8,31	51,00				200,00	106
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,73	12,18	23,00		100,00			4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,00	5,78	10,00		100,00			4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,42	1,15	1,90		100,00			4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,20	19,13	34,90		100,00			4

UDI

TOURLAVILLE EST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		17					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		63					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,50	14,08	21,30				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		1,00				3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,20				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,02	0,07					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,11					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,88	8,10			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,03	8,10			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,10	10,24	11,60					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,30	12,67	14,10					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	333,00		376,00			200,00	1100,00	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		9,00				200,00	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,05				0,10	12

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	19,60	20,94	24,60		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,61	1,00				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	20,00	21,50	23,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3,80	5,45	7,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,64	0,92	1,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	27,40	27,85	28,30		100,00			2

#### UDI TOURLAVILLE OUEST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		18					22
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		4					22
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	21
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	22
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			22
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			22
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,60	16,75	22,50				25,00	22
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					22
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1,00		5,00	Référence			3,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,40				2,00	22
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,14					22
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,09	0,17					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,85	8,20			6,50	9,00	22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,92	8,10			6,50	9,00	22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,20	10,18	12,20					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,80	12,81	14,90					22
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	313,00		419,00			200,00	1100,00	22
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0,00		9,00				200,00	22
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	12,60	20,55	25,10		50,00			22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			22
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,68	1,50				2,00	22
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	11,73	19,00				200,00	22
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,60	12,80	18,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,80	6,30	9,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,46	0,92		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,76	2,03	3,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	11,20	21,60	32,00		100,00			2

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### UDI TRAISNELLERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		92					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		6	Référence		0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			9
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,10	15,73	23,20				25,00	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0,00		1,00					8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0,00		0,00				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2,00		2,00				3,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,11	0,20				2,00	8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,04	0,08	0,13					9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,05	0,11	0,15					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,64	7,90			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,64	8,00			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,20	10,94	12,60					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,10	13,44	15,30					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	298,00		392,00			200,00	1100,00	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3,00		13,00				200,00	8



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,90	15,10	18,10		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,39	0,50				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,30	7,30	7,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,70	2,70	2,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,44	0,44	0,44		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,40	10,40	10,40		100,00			1

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION ASSELINERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	29/05/2018		1,00	2,00

### TTP STATION DIVETTE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BROMATES	µg/L	L	12	12/06/2018	10,00		
BROMATES	µg/L	L	15	23/07/2018	10,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	19/02/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	05/04/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	12/06/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	20/08/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	19/12/2018		1,00	2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 2

### TTP STATION LA TRASNELLERIE CUC

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	24/04/2018		1,00	2,00

### TTP STATION RESERVOIR BENECCERE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	24/04/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	20/09/2018		1,00	2,00

### TTP STATION RESERVOIR DES SOURDS

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	20/09/2018		1,00	2,00

### TTP STATION SAINT JEAN

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	21/06/2018		1,00	2,00

### UDI ASSELINERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	12/07/2018			3,00

### UDI DIVETTE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	L	2,1	06/12/2018			2,00

### UDI TOURLAVILLE OUEST

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	23/05/2018			3,00

### UDI TRAISNELLERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	6	23/07/2018			0
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	3	02/08/2018			0

## V: CONCLUSION

A l'exception d'une non conformité de courte durée observée vis à vis du paramètre bromates sur l'eau produite par l'usine de la Divette, il ressort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire de la ville de Cherbourg en Cotentin se sont révélées conformes aux limites de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Vis à vis des des paramètres bactériologiques dotés de référence de qualité, la présence de bactéries coliformes en petit nombre a été observée sur l'UDI Traisnellerie. D'une manière générale les eaux distribuées sur le territoire de ville de Cherbourg en Cotentin présente une légère agressivité au carbonate de calcium. Une meilleure neutralisation des eaux produites devra être recherchée.

Fait à Saint-Lô, le 08 février 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	ACHAT D'EAU BOISSAIS	108	CAP HAMEAU MESNAGE F1 CAP HAMEAU MESNAGE S1 CAP HAMEAU MESNAGE S2	TTP STATION HAMEAU MESNAGE
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	ACHAT DOUVE ET DIVETTE	25	CAP LE VIEUX MOULIN F1 CAP SAINT GILLES S1	TTP STATION ST GILLES
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	ASSELINERIE	3 008	CAP ASSELINNERIE C1 CAP ASSELINNERIE F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP ASSEINNERIE FES5 CAP ASSEINNERIE FES7	TTP STATION ASSELINERIE
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	BENECERE	8 958	CAP LANDE DE TONNEVILLE S1 CAP RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD CAP ROUSSELLERIE F1 CAP SIMONERIE F1	TTP STATION DIVETTE TTP STATION LA TRAISNELLERIE CUC TTP STATION RESERVOIR BENECERE

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	DIVETTE	56 173	CAP RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	TTP STATION DIVETTE
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	TOURLAVILLE EST	5 127	CAP BOUILLONNIERE S1 CAP BREQUECAL F1 CAP CLOQUANT FES2 CAP FOND DU VAL S1 CAP FONTAINE BONDE S1 CAP LA ROQUETTE S1 CAP LES CHARMETTES F1 CAP MAFFREE S1 CAP MARETTE S1	



## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STATION SAINT JEAN
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	TOURLAVILLE OUEST	11 963	CAP BOUILLONNIERE S1 CAP BREQUECAL F1 CAP CLOQUANT FES2 CAP FOND DU VAL S1 CAP FONTAINE BONDE S1 CAP LA ROQUETTE S1 CAP LES CHARMETTES F1 CAP MAFFREE S1 CAP MARETTE S1 CAP RIVIERE DIVETTE - PONT COSNARD	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STATION DIVETTE TTP STATION RESERVOIR DES SOURDS TTP STATION SAINT JEAN
CAC - CHERBOURG EN COTENTIN	TRAINELLERIE	1 906	CAP LANDE DE TONNEVILLE S1 CAP ROUSSELLERIE F1 CAP SIMONERIE F1	TTP STATION LA TRAINELLERIE CUC

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BRETEL F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0036	04/06/2002	07/06/2012	08/07/2012
LE CASTELET S1	SOURCE	VALOGNES	00728X0037	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F1	FORAGE	VALOGNES	00728X0059	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005
LE COUTRE F2	FORAGE	VALOGNES	00728X0045	08/09/1998	26/05/2005	03/06/2005

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

<b>TTP</b>	<b>STATION BRETEL</b>
------------	-----------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		2					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,90	12,68	14,30				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,00	0,00				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,17	0,20	0,25					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,18	0,21	0,26					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,46	7,50			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,58	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,55	7,60					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	22,70	22,92	23,20					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	23,80	24,34	24,90					5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	27,00	28,00	29,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	545		554			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,70	19,20	19,70				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		5				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,20	14,58	15,50		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,34	0,40				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,00	2		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,07	0,07	0,07		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,14					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,51					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,68	0,75	0,81		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,23	0,25	0,26		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,90	1,00	1,10		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,03	0,03	0,03		0,10			5
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### TTP STATION CASTELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,80	12,40	14,10				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,00	0,00				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,22	0,23	0,24					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,25	0,26	0,27					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,63	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,70	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,70	7,70					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	20,00	20,30	20,70					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	21,00	21,13	21,30					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	27,00	27,33	28,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	485		500			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	19,20	19,20	19,20				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	8,40	9,10	10,00		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,20	0,30				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,00	1		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,06	0,06	0,06		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,10		0,10					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,00	1,00	1,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,35	0,35	0,35		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,40	1,40	1,40		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### UDI ACHAT SIAEP VALOGNES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		92					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,90	13,00	20,50				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,13	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,02	0,06					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,02	0,08					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,75	8,00			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,83	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,50	10,80	11,10					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,70	13,13	13,50					3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	340		345			200	1100	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	15		22				200	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	17,30	17,93	18,70		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,33	0,40				2,00	3

#### UDI CASTELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
-----------------------	-----------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		3					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		4					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			9
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,40	16,16	22,30				25,00	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,01	0,10				2,00	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,07	0,16	0,21					9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,14	0,19	0,23					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,57	7,90			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,64	7,70			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	19,90	20,89	22,20					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	20,50	21,10	22,30					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	488		519			200	1100	9
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	9
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	7,70	8,83	9,70		50,00			9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,26	0,40				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,65	0,65	0,65		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,10	0,10	0,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,60	2,60	2,60		100,00			1

#### UDI CROIX DES FAUX

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		3					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,60	16,02	25,10	Référence			25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		4	Référence			3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,07	0,40				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,12	0,17					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,06	0,14	0,20					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,48	7,70			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,61	7,70			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	22,80	23,03	23,30					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	23,20	24,40	25,00					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	549		563			200	1100	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		21				200	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	13,40	14,33	16,50		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,28	0,40				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,40	0,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,17	0,33		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,03	0,07		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,60	1,20		100,00			2

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### UDI CROIX DES FAUX

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	14/11/2018			3



ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité du Coeur du Cotentin exploité en Régie se sont révélées cont  
gences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Saint-Lô, le 08 mars 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE	ACHAT SIAEP VALOGNES	70	CAP VAUGOUBERT FES1 CAP VAUGOUBERT S1 CAP VAUGOUBERT S2	TTP STATION VAUGOUBERT
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE	CASTELET	2 232	CAP LE CASTELET S1 CAP LE COUTRE F1 CAP LE COUTRE F2	TTP STATION CASTELET

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-REGIE	CROIX DES FAUX	5 136	CAP BRETEL F1	TTP STATION BRETEL
-------------------------------------	----------------	-------	---------------	--------------------

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
CRAQUE MESNIL S1	SOURCE	BRIX	00727X0003	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
HAMEAU ES JEANNE F1	FORAGE	BREUVILLE	00726X0004	06/12/1998	28/06/2005	06/10/2005
HAMEAU FEUILLET F1	FORAGE	COUVILLE	00726X0035	29/03/2014		
HAMEAU FEUILLET F2	FORAGE	COUVILLE	00726X0036	29/03/2014		
PONT D'ANELET C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	00932X0020	01/03/2015		

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION HAMEAU ES JEANNE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,00	13,20	14,50				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,35	1,10				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,12	0,27					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,16	0,33					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		3	Référence		1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,90	8,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,96	8,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,20	8,20	8,20					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,30	8,34	8,40					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,60	10,02	10,50					5



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	26,00	27,00	28,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	300		316			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,40	16,85	19,30				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		4				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	18,90	20,72	21,70		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,42	0,50				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	2,50	5				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,00	2		10,00			5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,09					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,82	0,87	0,91		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,26	0,29	0,31		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,10	1,15	1,20		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### TTP STATION PONT ANNELET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,90	12,35	12,80				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,30	0,45				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,09					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,04	0,08	0,11					2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,30	6,50	6,70	Référence		6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,50	6,75	7,00			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,70	7,70					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,00	7,45	8,90					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	7,70	9,00	10,30					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	21,00	21,00	21,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	229		284			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	12,90	12,90	12,90				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	9		16				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		3,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,90	10,30	10,70		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,50				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,04		0,04					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,66	0,66	0,66		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,11	0,11	0,11		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,80	0,80	0,80		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION ST THOMAS (RESERVOIR)

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,30	11,60	12,90				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,40	0,53	0,65				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,12	0,16	0,20					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,14	0,18	0,22					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,80	7,80			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,80	7,80			6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,20	11,30	11,40					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,20	12,55	12,90					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	25,00	25,50	26,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	333		336			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,80	14,80	14,80				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		6				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	10,80	11,30	11,80		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,40	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,10	2,10	2,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,61	0,61	0,61		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,10	0,10	0,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,80	2,80	2,80		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

**UDI**

**BRIX**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		26					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			9
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,80	13,71	21,90				25,00	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,18	0,85				2,00	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,03	0,09					9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,14					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,91	8,20			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,97	8,30			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,40	9,52	10,90					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,30	11,24	12,70					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	304		344			200	1100	9
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		27				200	9
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,50	17,77	23,30		50,00			9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,41	0,50				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,30	7,30	7,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,70	0,70	0,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,08	0,08	0,08		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,10	8,10	8,10		100,00			1

#### UDI HAMEAU ES JEANNE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		53					16
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		33					16
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	16
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	16
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			16
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			16
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,00	15,52	22,70				25,00	16
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					16
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		2				3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,11	0,25				2,00	16
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,03	0,07					16
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,11					16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	8,26	8,60			6,50	9,00	16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,29	8,60			6,50	9,00	16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	7,80	8,61	9,20					16
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,10	10,21	10,90					16
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	299		423			200	1100	16
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		2				200	16
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	16
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	18,20	20,66	29,40		50,00			16
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,04		0,50			16
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,34	0,40				2,00	16
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	1,00	2,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,16	0,36	0,56		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,05	0,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,20	1,45	2,70		100,00			2

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		5					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		3					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,00	13,48	18,60				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,20	0,55				2,00	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,10					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,04	0,08	0,12					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,60	7,10	7,40			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,70	7,13	7,30			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	6,50	9,70	13,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	7,80	11,25	14,60					6
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	233		357			200	1100	6
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		26				200	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	10,30	11,25	13,20		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			6

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,30	0,40				2,00	6

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION HAMEAU ES JEANNE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	05/03/2018		1,00	2

### TTP STATION PONT ANNELET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	25/09/2018		1,00	2

ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité du Coeur du Cotentin exploité par La SAUR, se sont révélées  
mes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du  
let devra être toutefois recherchée. S'agissant de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des points d'eau Hameau Feuillet F1 et F2 et Pont d'Annelet C  
ure devrait se terminer cette année.

Fait à Saint-Lô, le 26 février 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR	BRIX	2 058	CAP CRAQUE MESNIL S1 CAP HAMEAU ES JEANNE F1 CAP HAMEAU FEUILLET F1 CAP HAMEAU FEUILLET F2	TTP STATION BESLIERE TTP STATION HAMEAU ES JEANNE TTP STATION ST THOMAS (RESERVOIR)
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR	HAMEAU ES JEANNE	7 967	CAP HAMEAU ES JEANNE F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP HAMEAU FEUILLET F1 CAP HAMEAU FEUILLET F2 CAP RIVIERE LA DOUVE-PONT RAULT	TTP STATION HAMEAU ES JEANNE TTP STATION STE ANNE
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR	LA BESLIERE	20	CAP CRAQUE MESNIL S1	TTP STATION BESLIERE
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR	PONT D'ANNELET	728	CAP PONT D'ANELET C1	TTP STATION PONT ANNELET

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-SAUR	ST ANNE	6 357	CAP RIVIERE LA DOUVE-PONT RAULT	TTP STATION STE ANNE
------------------------------------	---------	-------	---------------------------------	----------------------



PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BELLEFONTAINE F1	FORAGE	BRIX	00727X0009	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F2	FORAGE	BRIX	00727X0008	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
BELLEFONTAINE F3	FORAGE	BRIX	00727X0031	22/02/1988	21/02/1995	29/05/1995
CHATEAU FREMOND S1	SOURCE	BRIX	00728X0030	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS F1	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0041	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F2	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0046	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
LES CORPS F3	FORAGE	SAUSSEMESNIL	00728X0074	10/09/2007	16/09/2010	05/11/2010

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LES CORPS S1	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0033	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
LES CORPS S2	SOURCE	SAUSSEMESNIL	00728X0034	29/05/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT FES1	FORAGE D'ESSAI	TAMERVILLE	00728X0047	30/06/1998	28/05/2002	09/07/2002
VAUGOUBERT S1	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0031	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995
VAUGOUBERT S2	SOURCE	TAMERVILLE	00728X0032	22/02/1988	08/03/1995	29/05/1995

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION LES CORPS

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		3					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,90	12,50	13,70				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,12	0,25				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,28	0,35	0,43					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,28	0,36	0,45					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,53	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,20	10,57	10,80					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,60	12,97	13,40					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	23,00	23,67	24,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	336		347			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	14,90	14,90	14,90				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		2				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	18,00	18,53	18,80		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,60				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,00	1		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,08	0,08	0,08		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,27		0,27					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,40	2,40	2,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,30	1,30	1,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,24	0,24		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,90	3,90	3,90		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION RUE LUDEY

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,60	12,67	13,50				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,10	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,13	0,21	0,28					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,16	0,24	0,30					3



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3		3	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,53	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,57	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,70	9,20	10,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,60	11,20	12,10					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	23,00	24,00	25,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	305		328			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,30	18,30	18,30				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,70	16,47	16,90		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,43	0,60				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,14	0,14	0,14		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05		0,05					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,50	4,50	4,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,30	1,30	1,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,19	0,19	0,19		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,00	6,00	6,00		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,01	0,02		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION VAUGOUBERT

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	10		127					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		8					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,80	11,45	12,10				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,50	0,60	0,70				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,17	0,19	0,20					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,22	0,23	0,24					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,85	8,00			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,90	7,90					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	12,10	13,05	14,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,60	15,15	16,70					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	25,00	25,50	26,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	352		401			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,60	15,60	15,60				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	2		2				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	15,80	18,00	20,20		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,35	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,14	0,14	0,14		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,82	0,82	0,82		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,15	0,15	0,15		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,20	3,20	3,20		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

**UDI** **RUE LUDEY**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		53					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,40	14,02	22,00				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,25	0,65				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,06	0,25					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,11	0,29					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,77	8,10			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,83	8,10			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,20	9,81	11,70					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,10	11,71	13,90					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	294		373			200	1100	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		47				200	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,60	17,17	18,70		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,37	0,60				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,30	4,30	4,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,60	1,60	1,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,31	0,31	0,31		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,20	6,20	6,20		100,00			1

#### UDI SAUSSEMESNIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépass des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		131					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		104					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		2	Référence			0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,10	13,17	19,60				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,15	0,35				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,10	0,30					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,13	0,31					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,83	8,20			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,90	8,00			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,70	12,14	21,30					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,90	14,29	21,10					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	339		489			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		11				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	5,60	16,75	18,60		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,30	0,50				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,50	4,50	4,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,40	1,40	1,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,27	0,27	0,27		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,20	6,20	6,20		100,00			1

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		300					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		300					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,70	13,43	21,00				25,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	4		4	Référence			3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,41	1,50				2,00	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,07	0,20					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,10	0,22					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,89	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,92	8,10			6,50	9,00	9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,10	11,23	13,40					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,90	13,01	14,80					9
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	312		395			200	1100	9
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		75				200	9
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,00	17,73	19,20		50,00			9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,38	0,80				2,00	9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,95	0,95	0,95		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,22	0,22	0,22		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,40	3,40	3,40		100,00			1

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION LES CORPS

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	12/04/2018		1,00	2

### TTP STATION RUE LUDEY

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	16/05/2018		1,00	2

### UDI SAUSSEMESNIL

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	L	1	21/03/2018			0

### UDI VAUGOUBERT

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	13/08/2018			3

ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité du Coeur du Cotentin exploité par La SAUR se sont révélées  
mes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du  
elet devra être toutefois recherchée.

Fait à Saint-Lô, le 08 mars 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité du Coeur du Cotentin exploité par La SAUR se sont révélées  
mes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Une meilleure neutralisation des eaux produites par la station du  
elet devra être toutefois recherchée.

Fait à Saint-Lô, le 08 mars 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

ption d'une non conformité de faible ampleur et de courte durée vis à vis d'un paramètre bactériologique doté d'une référence qualité sur la zone de distribution de Sausseme  
des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité du Coeur du Cotentin exploité par VEOLIA se sont révélées conf  
gences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Saint-Lô, le 08 mars 2019

**Pour le Préfet, par délégation**

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

**Sabrina Lepeltier**

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI	RUE LUDEY	3 657	CAP BELLEFONTAINE F1 CAP BELLEFONTAINE F2 CAP BELLEFONTAINE F3 CAP CHATEAU FREMOND S1	TTP STATION RUE LUDEY
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI	SAUSSEMESNIL	3 216	CAP LES CORPS F1 CAP LES CORPS F2 CAP LES CORPS F3	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP LES CORPS S1 CAP LES CORPS S2	TTP STATION LES CORPS
CA DU COTENTIN-COEUR COTENTIN-VEOLI	VAUGOUBERT	1 999	CAP VAUGOUBERT FES1 CAP VAUGOUBERT S1 CAP VAUGOUBERT S2	TTP STATION VAUGOUBERT

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - LA SAIRE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*



## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
HAMEAU MESNAGE F1	FORAGE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0020	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE S1	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0027	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007
HAMEAU MESNAGE S2	SOURCE	MESNIL-AU-VAL (LE)	00724X0008	01/08/2002	11/06/2007	09/07/2007

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION HAMEAU MESNAGE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		4					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		36					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,20	12,28	14,80				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,06	0,15				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,26	0,32	0,35					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,27	0,33	0,35					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,85	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	8,00			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,40	8,47	8,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	5,40	7,70	11,30					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	8,40	10,23	13,90					6

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,20	31,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	270		350			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	15,80	16,10	16,30				200	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		3				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		1,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	23,40	24,90	26,00		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,18	0,30				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0	5,67	9				200	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			3
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,09		0,11					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,29		0,36					4
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,66	1,61	3,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,43	0,91		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,05	0,14	0,34		100,00			5
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,00	2,16	4,00		100,00			5
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,00	0,00					5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3

#### UDI HAMEAU MESNAGE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		14					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,30	13,75	19,80				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,13	0,65				2,00	10

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,16	0,23	0,34					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,18	0,27	0,38					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,67	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,77	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	4,20	6,22	9,50					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	6,80	8,80	11,70					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	248		352			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		20				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	24,10	25,76	27,20		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,23	0,60				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,85	4,56	9,70		100,00			9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,36	2,01	6,50		100,00			9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,35	1,30		100,00			9
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,30	6,92	17,50		100,00			9
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L	0,00	0,24	1,20					9

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION HAMEAU MESNAGE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	26/03/2018		1,00	2
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	24/05/2018		1,00	2



## V: CONCLUSION

L'eau distribuée sur le territoire de la CA du Cotentin - pôle de proximité de La Saire s'est révélée en 2018 conforme en tous points aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. La nouvelle usine de traitement a été mise en service en avril 2018, ce qui a entraîné l'élimination totale du paramètre tétrachlorure de carbone. En revanche, la neutralisation des eaux produites reste légèrement insuffisante. Un meilleur réglage de cette phase de traitement devra être recherché.

Fait à Saint-Lô, le 27 mai 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - LA SAIRE	HAMEAU MESNAGE	3 602	CAP HAMEAU MESNAGE F1 CAP HAMEAU MESNAGE S1 CAP HAMEAU MESNAGE S2	TTP STATION HAMEAU MESNAGE

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - LA HAGUE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
CARREFOUR DU HOUGUET F18	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0061	07/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
CLAIREFONTAINE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	HAGUE (LA)	00721X0033	05/06/2010	02/10/2018	12/11/2018
HAMEAU FABIEN F11 BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0051	04/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
HAMEAU LUCAS F14	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0064	03/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LA CROIX AUX DAMES F21	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0067	07/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LE BACCHUS F12	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0053	03/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LE BACCHUS F12BIS	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0073	03/07/2010	02/10/2018	12/11/2018

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0054	05/06/2010	02/10/2018	12/11/2018
LE GRAND HAMEAU F24	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0071	07/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LE MAUPAS F17	FORAGE	HAGUE (LA)	00721X0063	07/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LES HOUGUES F6	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0030	07/07/2010	02/10/2018	12/11/2018
LE VINNEBUS F1	FORAGE	HAGUE (LA)	00714X0016	08/06/2010	02/10/2018	12/11/2018

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION MONT BINET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	2,60	5					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	0,20	1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,50	12,06	13,70				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,20	1,00					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0	0,00	0,00				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,06	0,10				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,12	0,19	0,31					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,18	0,23	0,31					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,00	7,26	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,80	7,16	7,50			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	8,00	8,10					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,30	9,24	10,80					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,90	11,92	13,90					5



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	34	37,20	39,00				250,00	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	333	361,80	398,00			200,00	1100,00	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	20,50	20,55	20,60				200,00	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	2,60	7,00				200,00	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,40	2,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,30	17,28	19,30		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,44	0,50				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	6	7,50	9,00				200,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0,00		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,08	0,10	0,11		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,05	0,07	0,08					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00	0,15	0,30					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00	0,00	0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	4,30	6,40		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,66	1,33	2,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,09	0,18	0,27		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,00	5,85	8,70		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### UDI MONT BINET

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0	15,22	300					23
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0	6,52	57					23
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0			0		23
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0	0,00	0			0		23
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0,00	0		0			23
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0,00	0		0			23
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,10	14,13	21,40				25,00	23
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0	0,32	1,00					22
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0	0,00	0,00				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1	3,00	4,00	Référence			3,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,09	0,40				2,00	22
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,08	0,23					23

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,12	0,37					23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,58	8,00			6,50	9,00	22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,50	8,00			6,50	9,00	22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,10	10,63	13,90					22
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,10	13,33	17,10					22
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	308	383,77	464,00			200,00	1100,00	22
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0	6,82	54,00				200,00	22
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	11,70	16,70	19,70		50,00			22
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			22
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,50	0,80				2,00	22
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	18,00	19,50	21,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,30	4,25	6,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,34	0,67	1,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	20,60	24,40	28,20		100,00			2

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION MONT BINET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	13/03/2018		1,00	2,00
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	13/11/2018		1,00	2,00

### UDI MONT BINET

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	04/06/2018			3,00
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	4	10/07/2018			3,00

Modifications importantes en matière d'alimentation en eau potable sont intervenues au cours de l'année 2018 sur le territoire du SMPGA géré par STGS. La station du Fresne commune de Dragey-Rothon a été arrêtée le 01/08/2018. La zone de distribution alimentée par cette station a été raccordée à la nouvelle usine AEP de Saint-Pair mise en service en 2018. L'UDI de Champeaux a également été raccordée à cette nouvelle usine. Le bilan qualitatif de l'eau distribuée sur le territoire du SMPGA géré par STGS qui est présenté ci-dessous est basé au regard des résultats acquis tout au long de l'année sur les eaux distribuées produites à partir des anciennes et nouvelles usines. Il ressort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées se sont révélées conformes aux limites de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Quelques non conformités constatées sur certains paramètres dotés de référence de qualité sont observées pendant la période d'utilisation des anciennes usines.

Fait à Saint-Lô, le 14 février 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - LA HAGUE	MONT BINET	12 517	CAP CARREFOUR DU HOUQUET F18 CAP CLAIREFONTAINE S1 CAP HAMEAU FABIEN F11 BIS CAP HAMEAU LUCAS F14 CAP LA CROIX AUX DAMES F21 CAP LE BACCHUS F12 CAP LE BACCHUS F12BIS CAP LE CARREFOUR DES 5 CHEMINS F5	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP LE GRAND HAMEAU F24 CAP LE MAUPAS F17 CAP LES HOUGUES F6 CAP LE VINNEBUS F1 CAP LE VINNEBUS F2	TTP STATION MONT BINET
CA DU COTENTIN - LA HAGUE	ST GERMAIN DES VAUX		CAP LA FONTAINE SAINT MARTIN S1	TTP STATION ST MARTIN

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - LES PIEUX**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*



## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BELLE FONTAINE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0002	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
ETOUPEVILLE F3	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0038	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
HAMEAU AIRON F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0014	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DIELETTE C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	GROSVILLE	00725X0003	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA DURELLE S1	SOURCE	BRICQUEBOSQ	00725X0004	03/12/1999	27/09/2012	11/10/2012
LA MALAISERIE F5	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0030	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LA MOTTERIE F6	FORAGE	SOTTEVILLE	00725X0031	25/05/2000	27/09/2012	11/10/2012

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LA TOURELLE S1	SOURCE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0005	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012
LES COUTOURS F1	FORAGE	HELLEVILLE	00725X0018	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES FONTAINES F1	FORAGE	GROSVILLE	00725X0016	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
LES FRIQUETS F3	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0026	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
RUE BRULEE F4	FORAGE	BENOITVILLE	00725X0027	30/11/2006	27/09/2012	11/10/2012
STATION F2	FORAGE	TEURTHEVILLE-HAGUE	00725X0063	29/03/2000	27/09/2012	11/10/2012

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION AIRON

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,80	13,44	16,90				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,25	0,30				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,18	0,22	0,30					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,20	0,24	0,34					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		4	Référence		1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,46	7,70			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,58	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,60	7,65	7,70					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,20	15,30	17,30					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,30	17,58	18,50					5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	31,40	33,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	423		501			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	22,50	22,65	22,80				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		8				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		3,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	28,00	29,56	32,10		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,46	0,60				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	1,00	2		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,16	0,18	0,20		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMOFORME	µg/L	4,40	4,60	4,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,70	1,95	2,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,31	0,37	0,43		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,40	6,90	7,40		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,05	0,06	0,06		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### TTP STATION TOURELLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		216					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,00	12,63	13,20				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,13	0,20	0,34					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,15	0,22	0,35					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3		3	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,63	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,73	7,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,80	7,80					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	12,40	13,30	13,90					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	15,30	15,87	16,30					3
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	34,00	34,67	35,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	419		432			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	23,10	23,10	23,10				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		3				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2,00		11,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	13,00	15,17	17,40		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,20	0,30				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,90	0,90	0,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,16	0,16	0,16		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION TRAINELLERIE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		2					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,90	13,42	16,00				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,12	0,20				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,09	0,16	0,23					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,13	0,18	0,24					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		4	Référence		1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,65	7,80			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,80	7,90			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,90	8,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,40	10,42	11,30					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,30	13,10	14,00					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	41,00	41,40	42,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	388		413			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	23,70	24,75	25,80				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		4				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	20,70	21,88	23,60		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,36	0,50				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0	0,00	0				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,50	3		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,14	0,14	0,14		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,00		0,06					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,40	4,45	5,50		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,52	0,59	0,65		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,05	0,07	0,08		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,10	5,10	6,10		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,01	0,02		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

**UDI** **GROSVILLE**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		73					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		88					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			13
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,20	14,83	23,30				25,00	13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,23	0,40				2,00	13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,13	0,24					13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,16	0,27					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,65	7,90			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,75	8,00			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,90	16,68	19,20					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,50	19,02	21,30					13
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	437		527			200	1100	13
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		9				200	13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	27,70	29,69	32,60		50,00			13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			13

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,48	0,70				2,00	13

#### UDI LES PIEUX

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		50					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		6					13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			13
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			13
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	5,80	13,83	22,30				25,00	13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					13
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,15	0,25				2,00	13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,04	0,12	0,19					13
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,07	0,14	0,29					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,02	8,40			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	8,05	8,60			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					13

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,40	11,49	15,80					13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,60	13,92	18,00					13
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	399		491			200	1100	13
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		10				200	13
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	19,70	21,92	25,60		50,00			13
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			13
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,36	0,60				2,00	13
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,60	9,30	13,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,59	2,30	4,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,08	0,43	0,78		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,30	12,05	17,80		100,00			2

#### UDI TOURELLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		12					19
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		11					19
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	19

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	19
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			19
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			19
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,20	15,41	22,30				25,00	19
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		2				3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,09	0,55				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,12	0,23					19
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,15	0,25					19
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,93	8,20			6,50	9,00	13
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,03	8,20			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	8,60	13,53	14,40					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	14,50	15,42	16,40					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	306		444			200	1100	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	11,30	14,13	15,40		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,27	0,50				2,00	12

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,10	1,50	1,90		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,24	0,25	0,26		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	1,40	1,75	2,10		100,00			2



## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION AIRON

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	10/07/2018		1,00	2

### TTP STATION TOURELLE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	17/05/2018		1,00	2

### TTP STATION TRAINELLERIE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	23/04/2018		1,00	2

aux distribuées en 2018 sur le territoire du pôle de proximité des Pieux se sont révélées conformes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. Par ailleurs, les eaux produites par les différentes stations de traitement présentent au regard de l'équilibre calco-carbonique calculé selon la méthode Legrand une légère agressivité au carbonate de calcium.

Fait à Saint-Lô, le 20 février 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - LES PIEUX	GROSVILLE	4 768	CAP BELLE FONTAINE C1 CAP HAMEAU AIRON F1 CAP LA DIELETTE C1 CAP LA DURELLE S1 CAP LES FONTAINES F1	TTP STATION AIRON
CA DU COTENTIN - LES PIEUX	LES PIEUX	5 372	CAP LA MALAISERIE F5 CAP LA MOTTERIE F6	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP LES FRIQUETS F3 CAP RUE BRULEE F4	TTP STATION TRAINELLERIE
CA DU COTENTIN - LES PIEUX	TOURELLE	4 330	CAP ETOUPEVILLE F3 CAP LA TOURELLE S1 CAP LES COUTOURS F1 CAP STATION F2	TTP STATION TOURELLE

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - MONTEBOURG**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LA CHAUSSEE P1	PUITS	OZEVILLE	00736X0015	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI F1	FORAGE	OZEVILLE	00736X0031	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
L'EBAHI S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	OZEVILLE	00736X0017	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
LE CALVAIRE S1	SOURCE	OZEVILLE	00736X0016	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012
VILLARD P1	PUITS	OZEVILLE	00942X0042	08/09/2003	15/12/2011	25/01/2012

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**



## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

<b>TTP</b>	<b>STATION OZEVILLE</b>
------------	-------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		22					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,60	14,16	17,60				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,13	0,20				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,08	0,09	0,09					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,10	0,11	0,12					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		2			1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,94	8,00			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	7,98	8,00			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,90	7,95	8,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,10	11,30	11,50					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,80	13,08	13,50					5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	34,00	34,40	35,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	374		385			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	20,50	21,30	22,10				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		15				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	17,40	18,68	21,10		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,38	0,50				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	6	7,00	8				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	2	2,00	2		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,05	0,06	0,06		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,09		0,11					3
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,23					3
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMOFORME	µg/L	5,30	5,35	5,40		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,67	0,73	0,79		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,09	0,10	0,12		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	6,10	6,20	6,30		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### UDI ACHAT STE MARIE DU MONT

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		24					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,20	12,93	15,80				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,04	0,15				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,03	0,06					4

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,09					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,03	8,10			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,03	8,20			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,80	11,28	11,60					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,40	13,03	13,60					4
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	373		387			200	1100	4
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		4				200	4
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	17,80	18,00	18,30		50,00			4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			4
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,45	0,50				2,00	4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	11,00	11,00	11,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,13	0,13	0,13		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	12,20	12,20	12,20		100,00			1

**UDI**

**LESTRE**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		15					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	6,90	12,80	17,70				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		2				3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,06	0,15				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,03	0,06					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,05	0,07					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,05	8,10			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,00	8,08	8,10			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,10	11,58	12,30					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,90	13,35	14,30					4
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	367		388			200	1100	4
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		11				200	4
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	4

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	17,50	18,08	18,80		50,00			4
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			4
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,45	0,60				2,00	4
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	6,20	8,00	9,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,84	1,27	1,70		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,09	0,19	0,30		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,20	9,45	10,70		100,00			2

#### UDI MONTEBOURG

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		37					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,80	14,37	22,50				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,13	0,75				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,03	0,07					12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,07	0,13					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,95	8,10			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,90	8,03	8,10			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,90	11,40	11,80					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	12,60	13,23	13,70					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	372		389			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		10				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	17,00	17,73	18,90		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,40	0,47	0,70				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,70	3,70	3,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,43	0,43	0,43		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,12	0,12	0,12		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,30	4,30	4,30		100,00			1

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation



PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité		
-----------	-----------------	--------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------	--	--



ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité de Montebourg sont révélées conformes aux exigences de qu  
elles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Saint-Lô, le 28 février 2019

**Pour le Préfet, par délégation**

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

**Sabrina Lepeltier**

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - MONTEBOURG	ACHAT STE MARIE DU MONT	1 698	CAP LA BRUYERE F3 CAP LA CHAUSSEE P1 CAP L'EBABI F1 CAP L'EBABI S1 CAP LE CALVAIRE S1 CAP LE MESNIL F1 CAP LE MESNIL F2 CAP LE RIVAGE F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP LES MOULINETS F1  TTP STATION LE RIVAGE/AUVERS  TTP STATION OZEVILLE  CAP VILLARD P1	
CA DU COTENTIN - MONTEBOURG	LESTRE	464	CAP LA CHAUSSEE P1  CAP L'EBABI F1  CAP L'EBABI S1  CAP LE CALVAIRE S1  CAP LES CORPS F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP LES CORPS F2 CAP LES CORPS F3 CAP LES CORPS S1 CAP LES CORPS S2  TTP STATION LES CORPS TTP STATION OZEVILLE  CAP VILLARD P1	
CA DU COTENTIN - MONTEBOURG	MONTEBOURG	4 998	CAP LA CHAUSSEE P1 CAP L'EBABI F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

#### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP L'EBAHI S1	
			CAP LE CALVAIRE S1	
			CAP VILLARD P1	
				TTP STATION OZEVILLE

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BOUTRON S1	SOURCE	BRILLEVAST	00731X0005	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0013	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0014	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU CAUCHON S3	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0015	01/12/1987	17/12/1996	26/06/1997
LA VALLEE F1	FORAGE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0018	21/07/1993	17/12/1996	26/06/1997
PONT AUBIN F1	FORAGE	THEVILLE	00731X0011	26/10/1993	17/12/1996	26/06/1997



## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION MOULIN DES CORVEES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,30	12,17	15,00				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,13	0,15				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,23	0,26	0,29					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,24	0,29	0,33					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,50	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,63	7,70			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,80	7,80					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	13,50	16,63	18,40					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	17,10	18,30	19,00					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	27,00	27,00	27,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	426		491			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	16,70	16,70	16,70				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		3				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,00	15,47	16,20		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,37	0,40				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	4	4,33	5		10,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,17	0,17	0,17		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,23		0,23					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,74	0,74	0,74		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,10	0,10	0,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,70	2,70	2,70		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION PONT AUBIN ST PIERRE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		2					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,30	12,35	13,40				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,25	0,35				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,29	0,31	0,32					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,32	0,33	0,34					2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,50	7,60			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,65	7,70			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,70	7,70	7,70					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	15,50	15,50	15,50					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,80	17,20	17,60					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	29,00	31,00	33,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	439		441			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	17,90	17,90	17,90				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,90	14,35	16,80		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,35	0,40				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	6	6,00	6				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	3	3,00	3		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,18	0,38	0,58		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,04		0,04					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,76	0,76	0,76		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,07	0,07	0,07		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,00	3,00	3,00		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### UDI GONNEVILLE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		23					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		20					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		3	Référence		0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,50	15,14	20,60				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	5		5	Référence			3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,15	0,45				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,09	0,18	0,28					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,12	0,21	0,29					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	6,90	7,54	7,80			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,10	7,61	8,00			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,50	16,20	18,90					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	13,70	18,08	21,10					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	365		497			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		102				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	14,70	16,59	22,60		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,39	0,60				2,00	10
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	4,60	4,60	4,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,48	0,48	0,48		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	7,30	7,30	7,30		100,00			1

### UDI ST PIERRE EGLISE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		6					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,20	14,75	21,90				25,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,23	0,80				2,00	10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,16	0,21					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,19	0,24					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,55	7,70			6,50	9,00	10



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,68	7,80			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	15,70	16,47	17,10					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,40	17,78	18,60					10
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	437		466			200	1100	10
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		2				200	10
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,40	12,90	16,10		50,00			10
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			10
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,29	0,50				2,00	10

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION MOULIN DES CORVEES

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	20/11/2018		1,00	2

### TTP STATION PONT AUBIN ST PIERRE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	20/11/2018		1,00	2

### UDI GONNEVILLE

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	L	3	23/07/2018			0
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	22/08/2018			3

ception d'une non conformité de faible ampleur et de courte durée vis à vis d'un paramètre bactériologique doté de référence de qualité, l'eau distribuée en 2018 sur le territoire  
limité de Saint Pierre Egise s'est révélée conforme aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Saint-Lô, le 13 mars 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE	ACHAT D'EAU CC DE SAIRE	22	CAP HAMEAU MESNAGE F1 CAP HAMEAU MESNAGE S1 CAP HAMEAU MESNAGE S2	TTP STATION HAMEAU MESNAGE
CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE	GONNEVILLE	2 909	CAP HAMEAU CAUCHON S1 CAP HAMEAU CAUCHON S2 CAP HAMEAU CAUCHON S3 CAP LA VALLEE F1	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STATION MOULIN DES CORVEES
CA DU COTENTIN - ST PIERRE EGLISE	ST PIERRE EGLISE	2 767	CAP BOUTRON S1 CAP PONT AUBIN F1	TTP STATION PONT AUBIN ST PIERRE

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BOUSTRON F1	FORAGE	BRILLEVAST	00731X0012	30/11/1994	17/12/1996	26/06/1997
FANOVILLE F1	FORAGE	PERNELLE (LA)	00732X0026	10/07/2000	23/09/2003	10/11/2003
FONTAINE SAINT CLAIR S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0012	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
FONTAINE SAINT CLAIR S2	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S1	SOURCE	VAST (LE)	00732X0028	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU BELLOT S2	SOURCE	VAST (LE)	00732X0005	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
HAMEAU PUCHOT S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0010	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997



### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

LA CHOUETTERIE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00736X0023	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
LA CORBIERE S1	SOURCE	GONNEVILLE-LE THEIL	00724X0011	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE FRESTIN F1	FORAGE	QUETTEHOU	00732X0024	15/11/1993	15/09/1998	22/12/1998
LE PRIEURE 7 PUIITS C1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0004	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE PRIEURE S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	CLITOURPS	00731X0006	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
LE VALVACHET S1	CHAMP CAPTANT DE SOURCES	QUETTEHOU	00732X0007	18/11/1988	15/09/1998	22/12/1998
MONT ETOLAN S1	SOURCE	THEVILLE	00731X0003	16/02/1988	17/12/1996	26/06/1997
PONT- AUBIN F2	FORAGE	CLITOURPS	00731X0029	30/08/2007	15/09/2011	21/09/2011

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

### TTP STATION DU SOUCI

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		6					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		8					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,70	11,93	13,80				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,15	0,20				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	0,13	0,23	0,42					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	0,15	0,26	0,46					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,83	8,00			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,87	7,90			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,10	8,10	8,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,60	11,17	11,70					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	11,20	11,47	11,90					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	28,00	28,00	28,00				250	3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	329		348			200	1100	3
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	21,70	21,70	21,70				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3		5				200	3
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,30	9,90	10,20		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,20	0,30				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,00	1		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,08	0,08	0,08		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMOFORME	µg/L	5,20	5,20	5,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,30	1,30	1,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLOROFORME	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,17	0,17	0,17		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,60	8,60	8,60		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION DU THEIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,70	13,05	13,40				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,15	0,20				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,17	0,22	0,26					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,23	0,25	0,27					2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	3		3	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,80	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	7,85	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,00	8,00	8,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,20	10,40	11,60					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,30	12,00	13,70					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	24,00	24,50	25,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	291		346			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	16,60	16,60	16,60				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		0				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,70	12,40	15,10		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,30	0,30				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	9	11,33	15	Limite	10,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,10	0,10	0,10		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,20	1,20	1,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,25	0,25	0,25		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3,70	3,70	3,70		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

#### TTP STATION DU VAST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		0					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		1					2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	12,80	13,35	13,90				25,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,15	0,15				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,12	0,23	0,34					2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,13	0,25	0,37					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	4		4	Référence		1,00	2	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,75	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,75	7,90			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	8,20	8,20	8,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	11,40	12,30	13,20					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,00	9,15	9,30					2
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,50	31,00				250	2
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			427			200	1100	2
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	45,90	45,90	45,90				200	1
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	3		9				200	2
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	27,80	27,80	27,80		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,20	0,20				2,00	2
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	1	1,00	1		10,00			1
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	1,50	1,50	1,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,66	0,66	0,66		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,11	0,11	0,11		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	2,30	2,30	2,30		100,00			1
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,03	0,03	0,03		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			1

**TTP**

**STATION PONT-AUBIN**

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		9					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	10,00	12,18	13,30				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,31	0,70				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,21	0,27	0,33					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,24	0,29	0,35					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	2		3	Référence		1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,42	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,52	7,60			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,80	7,80	7,80					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	14,60	15,10	15,40					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	16,00	16,58	17,40					5
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	30,00	30,60	31,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	423		439			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	18,30	18,65	19,00				200	2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		10				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		3,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	11,60	14,78	17,30		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,34	0,40				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0	3,50	7				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,50	1		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,18	0,30	0,49		1,50			5
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,04					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00			100,00		2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,10	3,35	3,60		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,20	1,20	1,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,16	0,17	0,18		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,50	4,75	5,00		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### UDI ACHAT D'EAU PT AUBIN GRAVITE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	3		300					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	7,90	13,37	16,70				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,27	0,45				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,00	0,00					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,50	8,50	8,50			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	8,50	8,50	8,50			6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	14,40	14,83	15,30					3

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	15,80	16,60	17,60					3
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	409		432			200	1100	3
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	25		81				200	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	14,30	15,37	16,10		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,30	0,40				2,00	3

#### UDI LE THEIL

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		103					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		81					10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	9
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,00	15,23	22,00				25,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					8
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,10	0,16	0,35				2,00	8
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,10	0,19	0,25					10
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,14	0,22	0,28					10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,95	8,30			6,50	9,00	10
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,80	8,09	8,40			6,50	9,00	8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	9,90	11,50	12,40					8
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,90	13,13	14,00					8
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	304		376			200	1100	8
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		7				200	8
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	9,10	14,01	16,00		50,00			8
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			8
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,29	0,50				2,00	8
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	3,00	3,00	3,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,80	1,80	1,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,47	0,47	0,47		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	5,30	5,30	5,30		100,00			1

UDI

LE VAST

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		1					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		14					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,00	14,25	18,20				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,15	0,18	0,25				2,00	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,19	0,23	0,26					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,20	0,25	0,29					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,80	8,10			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,85	8,00			6,50	9,00	6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,50	13,05	15,70					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	9,30	11,70	16,30					6
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	377		444			200	1100	6
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		16				200	6
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	15,00	23,23	27,80		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,28	0,50				2,00	6
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	7,20	7,20	7,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	2,50	2,50	2,50		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,28	0,28	0,28		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	10,00	10,00	10,00		100,00			1

#### UDI PONT-AUBIN

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		44					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		26					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			15
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	8,70	14,40	20,60				25,00	15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		1					15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	2



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		5	Référence			3	2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,21	0,45				2,00	15
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,15	0,26					15
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,18	0,27					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,20	7,61	8,00			6,50	9,00	15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,30	7,75	7,90			6,50	9,00	15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	12,80	14,54	15,90					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	2,60	14,91	17,60					15
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	388		444			200	1100	15
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		11				200	15
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	14,40	15,93	18,30		50,00			15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			15
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,20	0,37	0,70				2,00	15
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	5,90	6,00	6,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	1,90	2,20	2,50		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,32	0,33	0,33		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	8,10	8,50	8,90		100,00			2

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Incompt: Incomptable (Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		21					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		5					11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			11
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,20	15,19	22,70				25,00	11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					11
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	2		2				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,06	0,20				2,00	11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,06	0,12	0,14					11
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,10	0,15	0,22					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,71	7,90			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,70	7,83	7,90			6,50	9,00	11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	10,20	10,70	11,30					11
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	10,60	11,16	11,80					11
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	323		353			200	1100	11
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		2				200	11
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	9,30	10,21	10,70		50,00			11
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			11
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,00	0,26	0,60				2,00	11
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	2,20	2,20	2,20		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,48	0,48	0,48		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	1,90	1,90	1,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	4,60	4,60	4,60		100,00			1

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

### TTP STATION DU SOUCI

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	12/04/2018		1,00	2

### TTP STATION DU THEIL

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ARSENIC	µg/L	L	15	18/09/2018	10,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	16/05/2018		1,00	2

Nombre de dépassement des limites de qualité: 1

### TTP STATION DU VAST

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	4	16/05/2018		1,00	2

### TTP STATION PONT-AUBIN

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	L	3	15/11/2018		1,00	2

## UDI PONT-AUBIN

PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ODEUR SAVEUR À 25°C	n	L	5	11/10/2018			3

ception d'un dépassement de la limite de qualité observée sur le paramètre arsenic sur l'eau produite par la station de production du Theil, les eaux distribuées en 2018 sur le e de proximité du Val de Saire se sont révélées conformes aux exigences de qualité auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine. S'agissant nformité en arsenic observée à la station du Theil, celle-ci était due à un dysfonctionnement du traitement de dilution mis en oeuvre pour réduire cet élément. Dès connaissan dent, des mesures correctives ont immédiatement été mises en oeuvre par l'exploitant afin de régulariser cette situation. Par ailleurs, les eaux produites par les différentes sta ent présentent au regard de l'équilibre calco-carbonique calculé selon la méthode Legrand et Poirier une légère agressivité au carbonate de calcium.

Fait à Saint-Lô, le 20 février 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE	ACHAT D'EAU PT AUBIN GRAVITE	125	CAP BOUTRON F1 CAP LE PRIEURE 7 PUIITS C1 CAP LE PRIEURE S1 CAP MONT ETOLAN S1 CAP PONT- AUBIN F2	TTP STATION PONT-AUBIN
CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE	LE THEIL	1 277	CAP FONTAINE SAINT CLAIR S1 CAP FONTAINE SAINT CLAIR S2	

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP HAMEAU PUCHOT S1 CAP LA CORBIERE S1	TTP STATION DU THEIL
CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE	LE VAST	698	CAP HAMEAU BELLOT S1 CAP HAMEAU BELLOT S2	TTP STATION DU VAST
CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE	PONT-AUBIN	7 436	CAP BOUTRON F1 CAP LE PRIEURE 7 PUIITS C1 CAP LE PRIEURE S1	



## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP MONT ETOLAN S1 CAP PONT- AUBIN F2	TTP STATION PONT-AUBIN
CA DU COTENTIN - VAL DE SAIRE	ST VAAST QUETTEHOU	4 294	CAP FANOVILLE F1 CAP LA CHOUETTERIE S1 CAP LE FRESTIN F1 CAP LE VALVACHET S1	TTP STATION DU SOUCI

PREFET DE LA MANCHE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE): **CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

## **SOMMAIRE**

**I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée**

**II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation**

**III : Situation administrative des captages**

**IV : Présentation des résultats de l'année**

**IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur les installations de l'UGE**

**IV-2 : Liste des dépassements des limites de qualité des eaux distribuées.**

**V : Conclusions**

### III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.
- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine, doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du CODERST.
- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau doit être terminée en 2010 (Loi de Santé Publique du 09/01/2004).

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et annexés aux documents d'urbanisme.

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
LA GATE F1	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0025	18/05/2004	06/04/2008	30/05/2008
LA GATE F2	FORAGE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	00938X0044	18/05/2004	28/04/2008	30/05/2008

## **IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE**

**Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement.**

**L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution.**

**Concernant les pesticides, plus d'une centaine de matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la norme au moins une fois cette année dans le département de La Manche.**

**La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).**

## IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

<b>TTP</b>	<b>STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE</b>
------------	--------------------------------------

*La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).*

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasse des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		28					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		8					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	11,40	13,18	15,00				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,08	0,10				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,00	0,00					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,00	0,00					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	qualitatif	1		2			1,00	2	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,50	7,62	7,70			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,70	7,80			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH	7,50	7,50	7,50					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	22,70	23,46	24,30					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	22,80	23,46	23,90					5

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	CHLORURES	mg/L	43,00	49,00	54,00				250	5
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	608		667			200	1100	5
MINERALISATION	SODIUM	mg/L	34,00	40,85	47,70				200	2
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	4		9				200	5
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		3,00				50,00	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO3)	mg/L	6,40	8,26	9,90		50,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,40	0,50				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	0	0,00	0				200	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ARSENIC	µg/L	0	0,00	0		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	FLUORURES MG/L	mg/L	0,09	0,12	0,16		1,50			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L	0,00		0,00					2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L	0,00		0,00				100,00	2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMATES	µg/L	0	0,00	0		10			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTIION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			2
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	MÉCOPROP	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PESTICIDES TRIAZINES	ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ACÉTOCHLORE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	DIURON	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2

#### UDI LA GATHE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.  
Incompt: Incomptable ( Le dénombrement est rendu impossible par le nombre élevé de germes aérobies).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	0		91					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	0		53					12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	0		0			0		12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0		0		0			12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0		0		0			12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	9,80	16,49	21,80				25,00	12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASPECT (QUALITATIF)	qualitatif	0		0					12
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	COLORATION	mg(Pt)/L	0		0				15,00	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ODEUR SAVEUR À 25°C	n	1		1				3	1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	0,00	0,05	0,15				2,00	12
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,00	0,00					9



#### IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE. Prélèvements effectués en : 2018

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau). Ces exigences de qualité sont entrées en vigueur le 25/12/2003.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	0,00	0,01	0,06					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,40	7,62	7,80			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	unité pH	7,60	7,74	7,90			6,50	9,00	12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f	0,00	0,00	0,00					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	23,10	23,67	24,30					12
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	23,20	23,75	24,40					12
MINERALISATION	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	623		683			200	1100	12
FER ET MANGANESE	FER TOTAL	µg/L	0		3				200	12
FER ET MANGANESE	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	0,00		0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	AMMONIUM (EN NH <sub>4</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRATES (EN NO <sub>3</sub> )	mg/L	6,50	7,90	9,30		50,00			12
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			12
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,30	0,43	0,60				2,00	12
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BROMOFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	CHLOROFORME	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	0,00	0,00	0,00		100,00			1

## IV-2: Liste des dépassements des exigences de qualité

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année  
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation



PARAMETRE	UNITE DE MESURE	RESULT - Terrain/Labo (T/L)	VALEURS MESUREES	Date du prélèvement	Limite de Qualité		
-----------	-----------------	--------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------	--	--

ort des résultats des analyses effectuées en 2018 que les eaux distribuées sur le territoire du pôle de proximité de La Vallée de L'Ouve se sont révélées conformes aux exigences auxquelles doivent répondre les eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Saint-Lô, le 13 mars 2019

Pour le Préfet, par délégation

l'ingénieur du Génie Sanitaire,

Sabrina Lepeltier

## II: Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

JNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
CA DU COTENTIN - VALLEE DE L'OUVE	LA GATHE	5 216	CAP LA GATE F1 CAP LA GATE F2	TTP STATION ST SAUVEUR LE VICOMTE

---

## ② FASCICULE AESN

---

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen sur le bassin est estimé à 4,24 €TTC/m<sup>3</sup> en 2017. (Source SISPEA / Agence de l'eau Seine-Normandie).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

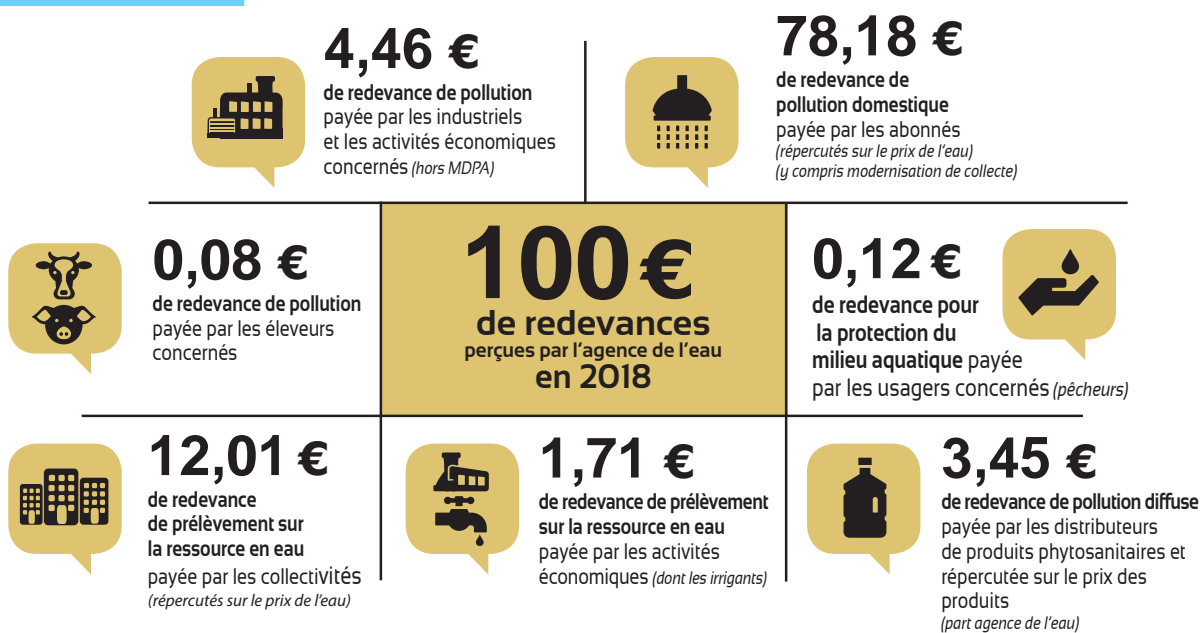
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 767,45 millions d'euros dont 692,09 millions en provenance de la facture d'eau.



## recettes / redevances

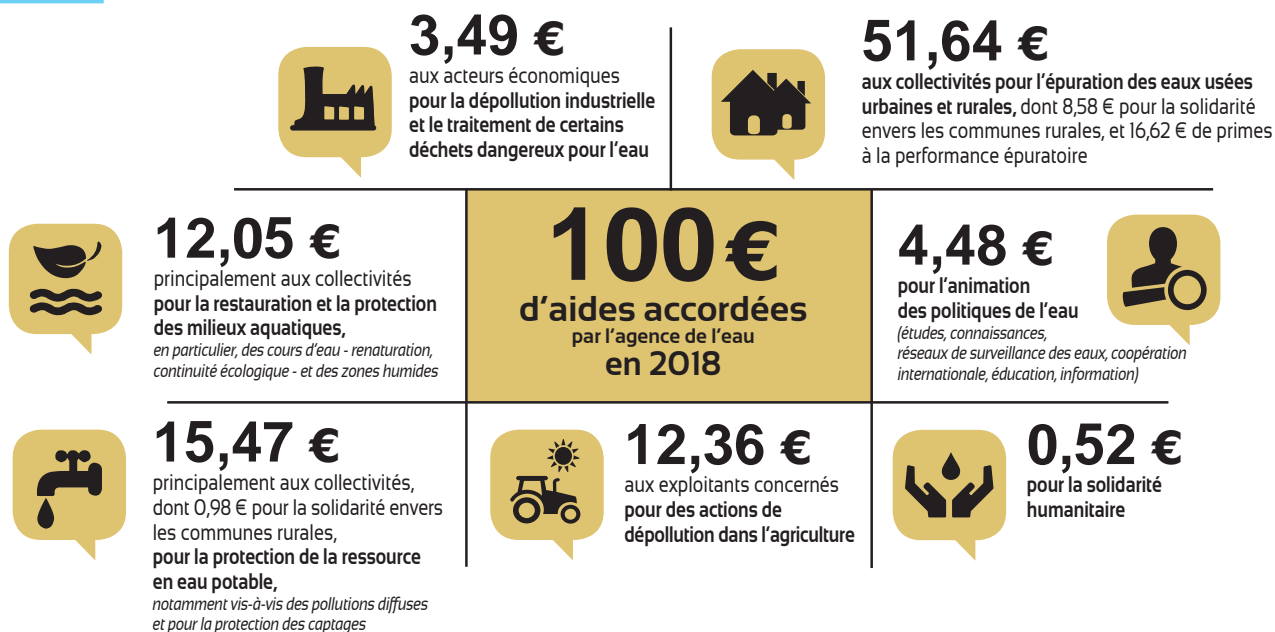
## Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

# UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

## Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

# MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Avec les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs et les associations ont réalisé des travaux qui se sont traduits en 2018 par :

**394**  
kilomètres de  
réseaux (égouts)  
créés ou réhabilités

**17 100 HABITANTS  
SUPPLÉMENTAIRES DESSERVIS**

**3 383**  
installations  
réhabilitées

**ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF**

**515**  
industriels  
engagés

**DÉPOLLUTION,  
ÉCONOMIE D'EAU**

**300**  
projets d'artisans et  
de petites entreprises

**DÉPOLLUTION,  
ÉCONOMIE D'EAU**

**286**  
projets d'agriculteurs  
(dont agriculture  
biologique)

**PROTECTION DES  
EAUX SOUTERRAINES**

**327**  
kilomètres

**COURS D'EAU  
RESTAURÉS OU  
ENTRETENUS**

**187**  
barrages et seuils  
dans les rivières  
supprimés ou  
aménagés

**LIBRE CIRCULATION  
DES POISSONS**

**1 745**  
hectares

**ZONES HUMIDES  
PROTÉGÉES**

**15**  
projets de  
collectivités

**SOLIDARITÉ EAU POTABLE  
ET ASSAINISSEMENT EN  
AFRIQUE**

## ASSISES DE L'EAU : RENFORCER LA SOLIDARITÉ A L'ECHELLE DU BASSIN

En 2018, l'agence de l'eau et le comité de bassin Seine-Normandie ont réuni des élus des 25 départements du bassin, sur le thème des réseaux d'assainissement (égouts) et d'eau potable (tuyaux d'acheminement). Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à en assumer le coût.

Aussi, pour mieux aider ces communes, le 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau prévoit des aides financières spécifiques, dès 2019. Cette disposition a été votée à l'unanimité des représentants des collectivités, industriels, agriculteurs... qui siègent au comité de bassin.



## UN NOUVEAU PROGRAMME

Le programme «Eau & climat» 2019-2024 détermine le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur six ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique. Le comité de bassin Seine-Normandie, qui a adopté ce programme, a souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme. L'élaboration du programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPI...) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'agence de l'eau.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

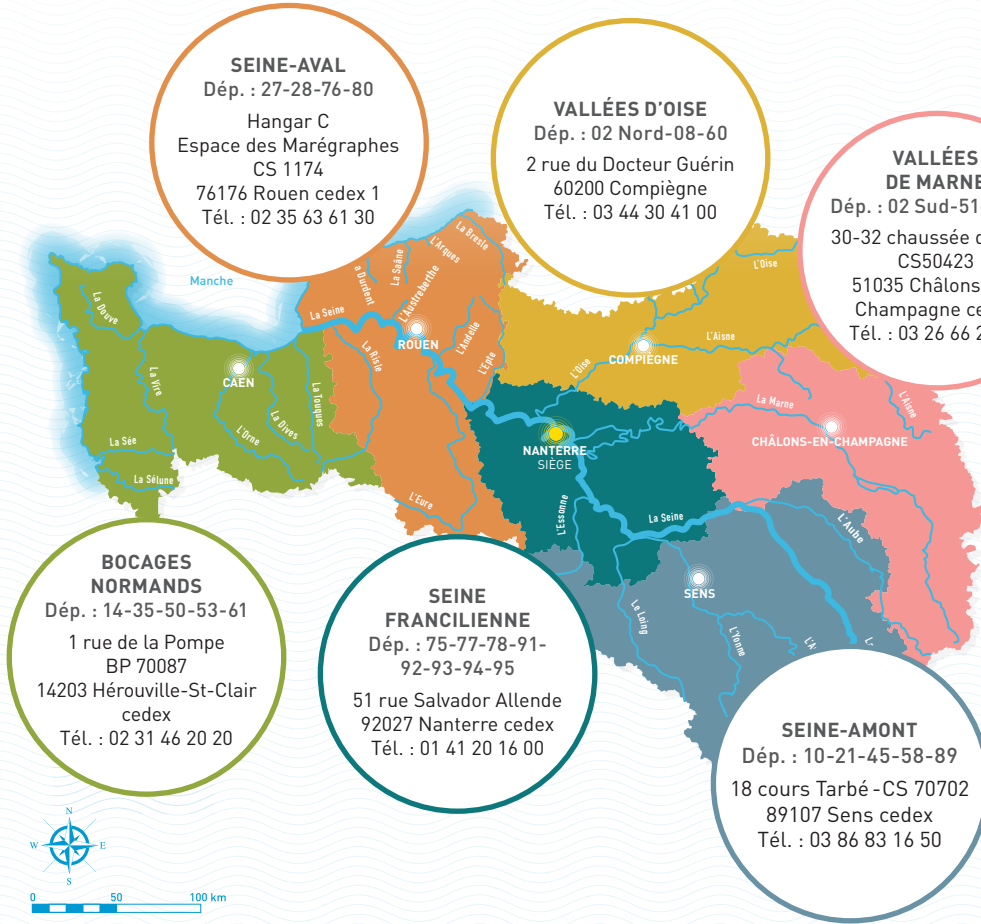
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



### L'agence de l'eau Seine-Normandie

#### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

## L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau



[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

---

## **③ PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

---



## SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221  
Nombre de présents : 178  
Nombre de votants : 201  
A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY**

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

**Ont donné procurations :**

**Délibération n° DEL2018\_232**

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louissette, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTELEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLET Christophe à MELLET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

#### Excusés :

GOUREMAN Paul, LALOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

### Délibération n° DEL2018\_232

#### OBJET : Tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectif

#### Exposé

La tarification des services d'eau potable et d'assainissement est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que les tarifs des services d'eau et d'assainissement doivent être votés annuellement par l'assemblée délibérante de l'EPCI. Le CGCT précise également que les recettes qui découlent de ces tarifs à l'utilisateur doivent permettre d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés.

Pour l'année 2019, il est proposé de faire évoluer les tarifs 2018 selon la prise en compte des éléments suivants :

- Inflation 2018/2019 : 1,2 %
- Baisse de la redevance « modernisation des réseaux de collecte » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui passe de 0,24 €/m<sup>3</sup> à 0,185 €/m<sup>3</sup>. Cette baisse sera répercutée sur la part proportionnelle assainissement de la collectivité.
- Evolution de la redevance « pour pollution domestique » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui passe à 0,22 €/m<sup>3</sup> pour l'ensemble du territoire.

Les tarifs joints en annexe de la présente délibération tiennent compte des règles suivantes :

- Budget Eau géré HT avec option à la TVA
- Budget Assainissement Collectif géré HT avec option à la TVA
- Budget Assainissement Non Collectif géré sans option à la TVA

Ces tarifs concernent l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération excepté le pôle de proximité de Côte des Isles et les communes Le Vrétot, Les Perques, Le Valdécie (commune nouvelle de Bricquebec en cotentin), St Jacques de Néhou pour la compétence eau potable qui est gérée par le SDEAU50 en 2018.

## Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L2224-12-1 à L2224-12-5 (règles générales) et R2224-19 et suivants (pour l'assainissement),

**Vu** la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relatif à l'orientation sur la restitution des compétences,

**Vu** le positionnement de la Commission Cycle Domestique de l'Eau en date du 6 novembre 2018,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finance,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 182 - Contre : 5 - Abstentions : 12) pour :

- **Approuver** les tarifs des services eau potable et assainissement collectif pour les territoires des Pôles de Proximité de Cherbourg en Cotentin, la Hague, les Pieux, Douve- Divette, la Saire et la commune de Valognes pour l'année 2019 tels qu'annexés à la présente délibération,

- **Approuver** les tarifs du service assainissement collectif pour les territoires des pôles de proximité de St Pierre Eglise, Val de Saire, Cote des Isles et des communes de Rauville La Bigot, Brix, Sottevast, Négreville, Yvetot Bocage, Lieusaint, Montebourg, St Floxel, Le Ham, Besneville, St Sauveur le Vicomte, Rauville La Place, Lestre, Quinéville, Fontenay sur mer, St Marcouf, Baubigny, Sénoville, Les Moitiers d'Allone, La Haye d'Ectot, Barneville Carteret, St Maurice en Cotentin, Le Mesnil, St Jean la Rivière, St Georges la Rivière, Portbail, St Lô d'Ourville, Denneville, Canville La Roque pour l'année 2019 tels qu'annexés à la présente délibération,

- **Approuver** les Tarifs du service eau potable pour les territoires des pôles de proximité de Montebourg pour partie (communes de St Germain de Tournebut, St Cyr, Sortosville, Flottemanville, Hémevez, Urville exceptées) et de la Vallée de l'Ouve pour partie (commune de St Jacques de Néhou exceptée) pour l'année 2019 tels qu'annexés à la présente délibération,

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 28/12/2018  
et publication ou notification  
du : 21/12/2018

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Aumeville-Lestre, St Martin d'Audouville, Vaudreville, Ozeville, Joganville, Ecausseville, Emondeville, Azeville

	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
<i>sous-total CAC</i>	1,2600 €		0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €		0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,3800 €		0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €		0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,3800 €</b>		<b>0,0209 €</b>	<b>0,4009 €</b>	<b>0,2200 €</b>		<b>0,0121 €</b>	<b>0,2321 €</b>	<b>-42,11%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les non redevables de l'assainissement	<b>87,4400 €</b>		<b>4,8093 €</b>	<b>92,2493 €</b>	<b>88,4892 €</b>		<b>4,8669 €</b>	<b>93,3561 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>

<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>284,2440 €</b>		<b>15,6360 €</b>	<b>299,8800 €</b>	<b>267,9000 €</b>		<b>14,7360 €</b>	<b>282,6360 €</b>	<b>-5,75%</b>
--	-------------------	--	------------------	-------------------	-------------------	--	------------------	-------------------	---------------

**Tarifs annexes AEP**

*Parts Proportionnels au m3 consommés*

	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC	2018/2019		
0 à 500	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500	1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500	0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%

*Location annuelle de compteur*

	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC	2018/2019		
15	18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20	19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25	39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30	42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40	46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60	120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%

*Bâtiments Communaux*

	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC	2018/2019		
Part fixe annuelle	13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable	0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%

**Binville, La Bosneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Régnerville Bocage, Sainte Colombe, Taillepied**

	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	0,00%
<i>sous-total CAC</i>	0,9900 €		0,0545 €	1,0445 €	0,9900 €		0,0545 €	1,0445 €	0,00%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,3800 €		0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €		0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,3800 €</b>		<b>0,0209 €</b>	<b>0,4009 €</b>	<b>0,2200 €</b>		<b>0,0121 €</b>	<b>0,2321 €</b>	<b>-42,11%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	0,00%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les non redevables de l'assainissement	<b>59,5000 €</b>		<b>3,2725 €</b>	<b>62,7725 €</b>	<b>59,5000 €</b>		<b>3,2725 €</b>	<b>62,7725 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>48,5922 €</b>		<b>2,6726 €</b>	<b>51,2648 €</b>	<b>48,4322 €</b>		<b>2,6638 €</b>	<b>51,0960 €</b>	<b>-0,33%</b>

<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>61,2262 €</b>		<b>3,3675 €</b>	<b>64,5936 €</b>	<b>61,0246 €</b>		<b>3,3564 €</b>	<b>64,3810 €</b>	<b>-0,33%</b>
--	------------------	--	-----------------	------------------	------------------	--	-----------------	------------------	---------------

Evolution du prix de l'eau  
Consommation annuelle en m3  
1,200%  
88

**Tarifs annexes AEP**

*Parts Proportionnels au m3 consommés*

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

0,0545 €

0,0374 €

0,0330 €

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

0 à 250	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	0,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
251 à 2 500	0,6800 €	5,50%	0,0374 €	0,7174 €	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	1,21%
> 2 500	0,6000 €	5,50%	0,0330 €	0,6330 €	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	1,20%
<b>Parts fixes annuelles</b>									
Branchement Principal	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	0,00%
Branchement secondaire	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	0,00%
Branchement de chantier	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	0,00%
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les non redevables de l'assainissement	59,5000 €		3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €		3,3118 €	63,5258 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	1,1758 €		0,0647 €	1,2405 €	1,1818 €		0,0650 €	1,2468 €	0,51%
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	141,0960 €		7,7640 €	148,8600 €	141,8160 €		7,8000 €	149,6160 €	0,51%
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 250	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
251 à 2 500	0,6800 €	5,50%	0,0374 €	0,7174 €	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	1,21%
> 2 500	0,6000 €	5,50%	0,0330 €	0,6330 €	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	1,20%
<b>Parts fixes annuelles</b>									
Branchement Principal	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Branchement secondaire	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	49,0820 €	5,50%	2,6995 €	51,7815 €	1,20%
Branchement de chantier	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	40,4800 €	5,50%	2,2264 €	42,7064 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE 2019

Val de Saire		2018			2019			2018/2019	
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC		
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement		1,1600 €	10,00%	0,1160 €	1,2760 €	10,00%	0,1230 €	1,3526 €	6,00%
	<i>sous-total CAC</i>	1,1600 €		0,1160 €	1,2760 €		0,1230 €	1,3526 €	6,00%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		48,5900 €	10,00%	4,8590 €	53,4490 €	10,00%	4,8590 €	53,4490 €	0,00%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement		48,5900 €		4,8590 €	53,4490 €		4,8590 €	53,4490 €	0,00%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>1,8049 €</b>		<b>0,1805 €</b>	<b>1,9854 €</b>		<b>0,1820 €</b>	<b>2,0015 €</b>	<b>0,81%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>216,5880 €</b>		<b>21,6600 €</b>	<b>238,2480 €</b>		<b>21,8400 €</b>	<b>240,1800 €</b>	<b>0,81%</b>
<b>St Pierre Eglise</b>									
		2018			2019			2018/2019	
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC		
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement		2,2400 €	10,00%	0,2240 €	2,4640 €	10,00%	0,2323 €	2,5548 €	3,69%
	<i>sous-total CAC</i>	2,2400 €		0,2240 €	2,4640 €		0,2323 €	2,5548 €	3,69%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		105,0000 €	10,00%	10,5000 €	115,5000 €	10,00%	10,5000 €	115,5000 €	0,00%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
<b>Redevance assainissement</b>		<b>105,0000 €</b>		<b>10,5000 €</b>	<b>115,5000 €</b>		<b>10,5000 €</b>	<b>115,5000 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>3,3550 €</b>		<b>0,3355 €</b>	<b>3,6905 €</b>		<b>0,3383 €</b>	<b>3,7208 €</b>	<b>0,82%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>402,6000 €</b>		<b>40,2600 €</b>	<b>442,8600 €</b>		<b>40,5960 €</b>	<b>446,4960 €</b>	<b>0,82%</b>
<b>RAUVILLE LA BIGOT</b>									
		2018			2019			2018/2019	
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC		
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement		1,9500 €	10,00%	0,1950 €	2,1450 €	10,00%	0,2029 €	2,2320 €	4,06%
	<i>sous-total CAC</i>	1,9500 €		0,1950 €	2,1450 €		0,2029 €	2,2320 €	4,06%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement		0,0000 €		0,0000 €	0,0000 €		0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b>		<b>2,1900 €</b>		<b>0,2190 €</b>	<b>2,4090 €</b>		<b>0,2214 €</b>	<b>2,4355 €</b>	<b>1,10%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>262,8000 €</b>		<b>26,2800 €</b>	<b>289,0800 €</b>		<b>26,5680 €</b>	<b>292,2600 €</b>	<b>1,10%</b>



Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE 7019

BRIX	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,3700 €	10,00%	0,1370 €	1,5070 €	1,4421 €	10,00%	0,1442 €	1,5863 €	5,26%
<i>sous-total CAC</i>	1,3700 €		0,1370 €	1,5070 €	1,4421 €		0,1442 €	1,5863 €	5,26%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	103,8100 €	10,00%	10,3810 €	114,1910 €	105,0557 €	10,00%	10,5056 €	115,5613 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>103,8100 €</b>		<b>10,3810 €</b>	<b>114,1910 €</b>	<b>105,0557 €</b>		<b>10,5056 €</b>	<b>115,5613 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,4751 €</b>		<b>0,2475 €</b>	<b>2,7226 €</b>	<b>2,5026 €</b>		<b>0,2502 €</b>	<b>2,7528 €</b>	<b>1,11%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>297,0120 €</b>		<b>29,7000 €</b>	<b>326,7120 €</b>	<b>300,3120 €</b>		<b>30,0240 €</b>	<b>330,3360 €</b>	<b>1,11%</b>
<b>SOTTEVAST</b>									
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,2806 €	10,00%	0,1281 €	1,4087 €	1,3520 €	10,00%	0,1352 €	1,4872 €	5,57%
<i>sous-total CAC</i>	1,2806 €		0,1281 €	1,4087 €	1,3520 €		0,1352 €	1,4872 €	5,57%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>0,0000 €</b>		<b>0,0000 €</b>	<b>0,0000 €</b>	<b>0,0000 €</b>		<b>0,0000 €</b>	<b>0,0000 €</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>1,5206 €</b>		<b>0,1521 €</b>	<b>1,6727 €</b>	<b>1,5370 €</b>		<b>0,1537 €</b>	<b>1,6907 €</b>	<b>1,08%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>182,4720 €</b>		<b>18,2520 €</b>	<b>200,7240 €</b>	<b>184,4400 €</b>		<b>18,4440 €</b>	<b>202,8840 €</b>	<b>1,08%</b>
<b>Négreville</b>									
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	2,5000 €	10,00%	0,2500 €	2,7500 €	2,5857 €	10,00%	0,2586 €	2,8443 €	3,43%
<i>sous-total CAC</i>	2,5000 €		0,2500 €	2,7500 €	2,5857 €		0,2586 €	2,8443 €	3,43%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	50,0000 €	10,00%	5,0000 €	55,0000 €	50,6000 €	10,00%	5,0600 €	55,6600 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>50,0000 €</b>		<b>5,0000 €</b>	<b>55,0000 €</b>	<b>50,6000 €</b>		<b>5,0600 €</b>	<b>55,6600 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>3,1567 €</b>		<b>0,3157 €</b>	<b>3,4724 €</b>	<b>3,1924 €</b>		<b>0,3193 €</b>	<b>3,5117 €</b>	<b>1,13%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>378,8040 €</b>		<b>37,8840 €</b>	<b>416,6880 €</b>	<b>383,0880 €</b>		<b>38,3160 €</b>	<b>421,4040 €</b>	<b>1,13%</b>

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

St Jean la Rivière	2018			2019	2018/2019				
	HT	T.V.A.	TTC						
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,0000 €	10,00%	0,1000 €	1,1000 €	1,0677 €	10,00%	0,1068 €	1,1745 €	6,77%
<i>sous-total CAC</i>	1,0000 €		0,1000 €	1,1000 €	1,0677 €		0,1068 €	1,1745 €	6,77%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	33,0000 €	10,00%	3,3000 €	36,3000 €	33,3960 €	10,00%	3,3396 €	36,7356 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>33,0000 €</b>		<b>3,3000 €</b>	<b>36,3000 €</b>	<b>33,3960 €</b>		<b>3,3396 €</b>	<b>36,7356 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>1,5150 €</b>		<b>0,1515 €</b>	<b>1,6665 €</b>	<b>1,5310 €</b>		<b>0,1531 €</b>	<b>1,6841 €</b>	<b>1,06%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>181,8000 €</b>		<b>18,1800 €</b>	<b>199,9800 €</b>	<b>183,7200 €</b>		<b>18,3720 €</b>	<b>202,0920 €</b>	<b>1,06%</b>

Barneville Carteret	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement									
Part collectivité	0,5241 €	10,00%	0,0524 €	0,5765 €	0,5859 €	10,00%	0,0586 €	0,6445 €	11,80%
Part Délégitaire (traitement)	0,4000 €	10,00%	0,0400 €	0,4400 €	0,4000 €	10,00%	0,0400 €	0,4400 €	0,00%
<i>sous-total CAC</i>	0,9241 €		0,0924 €	1,0165 €	0,9859 €		0,0986 €	1,0845 €	6,69%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,7641 €</b>		<b>0,0764 €</b>	<b>0,8405 €</b>	<b>0,7709 €</b>		<b>0,0771 €</b>	<b>0,8480 €</b>	<b>0,89%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	25,5467 €	10,00%	2,5547 €	28,1014 €	25,5467 €	10,00%	2,5547 €	28,1014 €	0,00%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>25,5467 €</b>		<b>2,5547 €</b>	<b>28,1014 €</b>	<b>25,5467 €</b>		<b>2,5547 €</b>	<b>28,1014 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>1,3770 €</b>		<b>0,1377 €</b>	<b>1,5147 €</b>	<b>1,3838 €</b>		<b>0,1384 €</b>	<b>1,5222 €</b>	<b>0,50%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>165,2400 €</b>		<b>16,5240 €</b>	<b>181,7640 €</b>	<b>166,0560 €</b>		<b>16,6080 €</b>	<b>182,6640 €</b>	<b>0,50%</b>

Tarifs annexes EU									
Tranche A (particuliers consommateurs 300 m3)									
Part proportionnelle 0 à 100	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	0,00%
Part proportionnelle >101	1,1205 €	5,50%	0,0616 €	1,1821 €	1,1205 €	5,50%	0,0616 €	1,1821 €	0,00%
Part fixe annuelle	45,7397 €	5,50%	2,5157 €	48,2554 €	45,7397 €	5,50%	2,5157 €	48,2554 €	0,00%
Tranche B (particuliers consommateurs de 300 à 1 000 m3)									
Part proportionnelle 0 à 100	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	0,00%
Part proportionnelle >101	1,0857 €	5,50%	0,0597 €	1,1454 €	1,0857 €	5,50%	0,0597 €	1,1454 €	0,00%
Part fixe annuelle	60,4730 €	5,50%	3,3260 €	63,7990 €	60,4730 €	5,50%	3,3260 €	63,7990 €	0,00%
Tranche C (particuliers consommateurs de plus de 1 000 m3)									
Part proportionnelle 0 à 100	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	0,00%
Part proportionnelle >101	0,9922 €	5,50%	0,0546 €	1,0468 €	0,9922 €	5,50%	0,0546 €	1,0468 €	0,00%
Part fixe annuelle	78,7906 €	5,50%	4,3335 €	83,1241 €	78,7906 €	5,50%	4,3335 €	83,1241 €	0,00%
Tranche D (particuliers Collectifs)									
Part proportionnelle 0 à 100	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	1,1649 €	5,50%	0,0641 €	1,2290 €	0,00%
Part proportionnelle >101	0,1205 €	5,50%	0,0066 €	0,1271 €	0,1205 €	5,50%	0,0066 €	0,1271 €	0,00%
Part fixe annuelle									
Pour 0 à 5 logements (part fixe part compteur)	22,8959 €	5,50%	1,2593 €	24,1552 €	22,8959 €	5,50%	1,2593 €	24,1552 €	0,00%
Pour 6 à 20 logements (part fixe part compteur)	72,3346 €	5,50%	3,9784 €	76,3130 €	72,3346 €	5,50%	3,9784 €	76,3130 €	0,00%
Pour plus de 20 logements (part fixe part compteur)	100,0605 €	5,50%	5,5033 €	105,5638 €	100,0605 €	5,50%	5,5033 €	105,5638 €	0,00%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Baubigny, Sénoville, La Haye d'Ectot, St Maurice en Cotentin, Le Mesnil, Canville la Roque

	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,8600 €	10,00%	0,1860 €	2,0460 €	1,9380 €	10,00%	0,1938 €	2,1318 €	4,19%
<i>sous-total CAC</i>	1,8600 €		0,1860 €	2,0460 €	1,9380 €		0,1938 €	2,1318 €	4,19%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	90,0000 €	10,00%	9,0000 €	99,0000 €	90,0000 €	10,00%	9,0000 €	99,0000 €	0,00%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>90,0000 €</b>		<b>9,0000 €</b>	<b>99,0000 €</b>	<b>90,0000 €</b>		<b>9,0000 €</b>	<b>99,0000 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,8500 €</b>		<b>0,2850 €</b>	<b>3,1350 €</b>	<b>2,8730 €</b>		<b>0,2873 €</b>	<b>3,1603 €</b>	<b>0,81%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>342,0000 €</b>		<b>34,2000 €</b>	<b>376,2000 €</b>	<b>344,7600 €</b>		<b>34,4760 €</b>	<b>379,2360 €</b>	<b>0,81%</b>

Portbail, St Lô d'Ourville, Denneville

	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	0,7795 €	10,00%	0,0780 €	0,8575 €	0,7889 €	10,00%	0,0789 €	0,8678 €	1,20%
Part délégataire	0,6000 €	10,00%	0,0600 €	0,6600 €	0,6629 €	10,00%	0,0663 €	0,7292 €	10,48%
Part collectivité	1,3795 €		0,1380 €	1,5175 €	1,4518 €		0,1452 €	1,5970 €	5,24%
<i>sous-total CAC</i>	1,3795 €		0,1380 €	1,5175 €	1,4518 €		0,1452 €	1,5970 €	5,24%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>1,0195 €</b>		<b>0,1020 €</b>	<b>1,1215 €</b>	<b>0,9739 €</b>		<b>0,0974 €</b>	<b>1,0713 €</b>	<b>-4,48%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (Part délégataire)	50,9700 €	10,00%	5,0970 €	56,0670 €	51,5816 €	10,00%	5,1582 €	56,7398 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>50,9700 €</b>		<b>5,0970 €</b>	<b>56,0670 €</b>	<b>51,5816 €</b>		<b>5,1582 €</b>	<b>56,7398 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,0443 €</b>		<b>0,2045 €</b>	<b>2,2488 €</b>	<b>2,0666 €</b>		<b>0,2067 €</b>	<b>2,2733 €</b>	<b>1,09%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>245,3160 €</b>		<b>24,5400 €</b>	<b>269,8560 €</b>	<b>247,9920 €</b>		<b>24,8040 €</b>	<b>272,7960 €</b>	<b>1,09%</b>

Les Moitiers d'Allone

	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	2,1300 €	10,00%	0,2130 €	2,3430 €	2,2112 €	10,00%	0,2211 €	2,4323 €	3,81%
<i>sous-total CAC</i>	2,1300 €		0,2130 €	2,3430 €	2,2112 €		0,2211 €	2,4323 €	3,81%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	96,4600 €	10,00%	9,6460 €	106,1060 €	97,6175 €	10,00%	9,7618 €	107,3793 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>96,4600 €</b>		<b>9,6460 €</b>	<b>106,1060 €</b>	<b>97,6175 €</b>		<b>9,7618 €</b>	<b>107,3793 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>3,1738 €</b>		<b>0,3174 €</b>	<b>3,4912 €</b>	<b>3,2097 €</b>		<b>0,3209 €</b>	<b>3,5306 €</b>	<b>1,13%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>380,8560 €</b>		<b>38,0880 €</b>	<b>418,9440 €</b>	<b>385,1640 €</b>		<b>38,5080 €</b>	<b>423,6720 €</b>	<b>1,13%</b>

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

St Georges la Rivière

	2018			2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
	HT	T.V.A.	TTC						
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	2,2700 €	10,00%	0,2270 €	2,4970 €	2,3529 €	10,00%	0,2353 €	2,5882 €	3,65%
<i>sous-total CAC</i>	2,2700 €		0,2270 €	2,4970 €	2,3529 €		0,2353 €	2,5882 €	3,65%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	36,3700 €	10,00%	3,6370 €	40,0070 €	36,8064 €	10,00%	3,6806 €	40,4870 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>36,3700 €</b>		<b>3,6370 €</b>	<b>40,0070 €</b>	<b>36,8064 €</b>		<b>3,6806 €</b>	<b>40,4870 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,8131 €</b>		<b>0,2813 €</b>	<b>3,0944 €</b>	<b>2,8446 €</b>		<b>0,2845 €</b>	<b>3,1291 €</b>	<b>1,12%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>337,5720 €</b>		<b>33,7560 €</b>	<b>371,3280 €</b>	<b>341,3520 €</b>		<b>34,1400 €</b>	<b>375,4920 €</b>	<b>1,12%</b>

Besneville	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
Assainissement	1,8000 €	10,00%	0,1800 €	1,9800 €	1,8773 €	10,00%	0,1877 €	2,0650 €	4,29%
<i>sous-total CAC</i>	2,7900 €		0,2345 €	3,0245 €	2,8792 €		0,2428 €	3,1220 €	3,22%
Redevance pollution	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,4600 €		0,0361 €	0,4961 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-12,20%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,2600 €</b>		<b>0,2161 €</b>	<b>2,4761 €</b>	<b>2,2823 €</b>		<b>0,2183 €</b>	<b>2,5006 €</b>	<b>0,99%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	50,0000 €	10,00%	5,0000 €	55,0000 €	50,6000 €	10,00%	5,0600 €	55,6600 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	109,5000 €		8,2725 €	117,7725 €	110,8140 €		8,3718 €	119,1858 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	59,5000 €		3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €		3,3118 €	63,5258 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>4,1625 €</b>		<b>0,3395 €</b>	<b>4,5020 €</b>	<b>4,2077 €</b>		<b>0,3432 €</b>	<b>4,5509 €</b>	<b>1,09%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>	<b>1,7058 €</b>		<b>0,0939 €</b>	<b>1,7997 €</b>	<b>1,7237 €</b>		<b>0,0948 €</b>	<b>1,8185 €</b>	<b>1,04%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	499,5000 €		40,7400 €	540,2400 €	504,9240 €		41,1840 €	546,1080 €	1,09%
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	204,6960 €		11,2680 €	215,9640 €	206,8440 €		11,3760 €	218,2200 €	1,04%
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 250	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
251 à 2 500	0,6800 €	5,50%	0,0374 €	0,7174 €	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	1,21%
> 2 500	0,6000 €	5,50%	0,0330 €	0,6330 €	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	1,20%
<i>Parts fixes annuelles</i>									
Branchement Principal	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Branchement secondaire	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	49,0820 €	5,50%	2,6995 €	51,7815 €	1,20%
Branchement de chantier	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	40,4800 €	5,50%	2,2264 €	42,7064 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Pôle de Proximité de Douve Divette Communes Zones Base									
	2018				2019				2018/2019
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (1e m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,8000 €	5,50%	0,0990 €	1,8990 €	1,8216 €	5,50%	0,1002 €	1,9218 €	1,20%
Assainissement	2,1600 €	10,00%	0,2160 €	2,3760 €	2,2416 €	10,00%	0,2242 €	2,4658 €	3,78%
<i>sous-total CAC</i>	3,9600 €		0,3150 €	4,2750 €	4,0632 €		0,3244 €	4,3876 €	2,63%
Redevance prélèvement	0,1100 €	5,50%	0,0061 €	0,1161 €	0,1100 €	5,50%	0,0061 €	0,1161 €	0,00%
Redevance pollution	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,5700 €		0,0422 €	0,6122 €	0,5150 €		0,0367 €	0,5517 €	-9,88%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>4,5300 €</b>		<b>0,3572 €</b>	<b>4,8872 €</b>	<b>4,5782 €</b>		<b>0,3611 €</b>	<b>4,9393 €</b>	<b>1,07%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	70,0000 €	5,50%	3,8500 €	73,8500 €	70,8400 €	5,50%	3,8962 €	74,7362 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	30,0000 €	10,00%	3,0000 €	33,0000 €	30,3600 €	10,00%	3,0360 €	33,3960 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	100,0000 €		6,8500 €	106,8500 €	101,2000 €		6,9322 €	108,1322 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	70,0000 €		3,8500 €	73,8500 €	70,8400 €		3,8962 €	74,7362 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>5,3633 €</b>		<b>0,4143 €</b>	<b>5,7776 €</b>	<b>5,4215 €</b>		<b>0,4189 €</b>	<b>5,8404 €</b>	<b>1,09%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,7133 €</b>		<b>0,1493 €</b>	<b>2,8626 €</b>	<b>2,7419 €</b>		<b>0,1509 €</b>	<b>2,8928 €</b>	<b>1,05%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>643,5960 €</b>		<b>49,7160 €</b>	<b>693,3120 €</b>	<b>650,5800 €</b>		<b>50,2680 €</b>	<b>700,8480 €</b>	<b>1,09%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>325,5960 €</b>		<b>17,9160 €</b>	<b>343,5120 €</b>	<b>329,0280 €</b>		<b>18,1080 €</b>	<b>347,1360 €</b>	<b>1,05%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 200	1,8000 €	5,50%	0,0990 €	1,8990 €	1,8216 €	5,50%	0,1002 €	1,9218 €	1,20%
201 à 500	1,6500 €	5,50%	0,0908 €	1,7408 €	1,6698 €	5,50%	0,0918 €	1,7616 €	1,19%
> 500	1,2000 €	5,50%	0,0660 €	1,2660 €	1,2144 €	5,50%	0,0668 €	1,2812 €	1,20%
Part fixe compteur secondaire	35,0000 €	5,50%	1,9250 €	36,9250 €	35,4200 €	5,50%	1,9481 €	37,3681 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
80	150,0000 €	5,50%	8,2500 €	158,2500 €	151,8000 €	5,50%	8,3490 €	160,1490 €	1,20%
100	250,0000 €	5,50%	13,7500 €	263,7500 €	253,0000 €	5,50%	13,9150 €	266,9150 €	1,20%
150	370,0000 €	5,50%	20,3500 €	390,3500 €	374,4400 €	5,50%	20,5942 €	395,0342 €	1,20%
200	510,0000 €	5,50%	28,0500 €	538,0500 €	516,1200 €	5,50%	28,3866 €	544,5066 €	1,20%
<b>Tarifs annexes Assainissement</b>									
<i>Redevance pour les personnes non alimentées</i>									
Absence d'abonnement au service des eaux	35,0000 €	10,00%	3,5000 €	38,5000 €	35,4200 €	10,00%	3,5420 €	38,9620 €	1,20%
Consommation annuelle au réseau public d'eau potable inférieur à 10 m3/pers	35,0000 €	10,00%	3,5000 €	38,5000 €	35,4200 €	10,00%	3,5420 €	38,9620 €	1,20%

Pôle de Proximité de Douve Divette Communes Zones de tension									
	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,8000 €	5,50%	0,0990 €	1,8990 €	1,8216 €	5,50%	0,1002 €	1,9218 €	1,20%
Assainissement	2,1600 €	10,00%	0,2160 €	2,3760 €	2,2416 €	10,00%	0,2242 €	2,4658 €	3,78%
<i>sous-total CAC</i>	3,9600 €		0,3150 €	4,2750 €	4,0632 €		0,3244 €	4,3876 €	2,63%
Redevance prélèvement	0,1100 €	5,50%	0,0061 €	0,1161 €	0,1100 €	5,50%	0,0061 €	0,1161 €	0,00%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,7300 €		0,0510 €	0,7810 €	0,5150 €		0,0367 €	0,5517 €	-29,36%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>4,6900 €</b>		<b>0,3660 €</b>	<b>5,0560 €</b>	<b>4,5782 €</b>		<b>0,3611 €</b>	<b>4,9393 €</b>	<b>-2,31%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	70,0000 €	5,50%	3,8500 €	73,8500 €	70,8400 €	5,50%	3,8962 €	74,7362 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	30,0000 €	10,00%	3,0000 €	33,0000 €	30,3600 €	10,00%	3,0360 €	33,3960 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	100,0000 €		6,8500 €	106,8500 €	101,2000 €		6,9322 €	108,1322 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	70,0000 €		3,8500 €	73,8500 €	70,8400 €		3,8962 €	74,7362 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>5,5233 €</b>		<b>0,4231 €</b>	<b>5,9464 €</b>	<b>5,4215 €</b>		<b>0,4189 €</b>	<b>5,8404 €</b>	<b>-1,78%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,8733 €</b>		<b>0,1581 €</b>	<b>3,0314 €</b>	<b>2,7419 €</b>		<b>0,1509 €</b>	<b>2,8928 €</b>	<b>-4,57%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>662,7960 €</b>		<b>50,7720 €</b>	<b>713,5680 €</b>	<b>650,5800 €</b>		<b>50,2680 €</b>	<b>700,8480 €</b>	<b>-1,78%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>344,7960 €</b>		<b>18,9720 €</b>	<b>363,7680 €</b>	<b>329,0280 €</b>		<b>18,1080 €</b>	<b>347,1360 €</b>	<b>-4,57%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 200	1,8000 €	5,50%	0,0990 €	1,8990 €	1,8216 €	5,50%	0,1002 €	1,9218 €	1,20%
201 à 500	1,6500 €	5,50%	0,0908 €	1,7408 €	1,6698 €	5,50%	0,0918 €	1,7616 €	1,19%
> 500	1,2000 €	5,50%	0,0660 €	1,2660 €	1,2144 €	5,50%	0,0668 €	1,2812 €	1,20%
Part fixe compteur secondaire	35,0000 €	5,50%	1,9250 €	36,9250 €	35,4200 €	5,50%	1,9481 €	37,3681 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
80	150,0000 €	5,50%	8,2500 €	158,2500 €	151,8000 €	5,50%	8,3490 €	160,1490 €	1,20%
100	250,0000 €	5,50%	13,7500 €	263,7500 €	253,0000 €	5,50%	13,9150 €	266,9150 €	1,20%
150	370,0000 €	5,50%	20,3500 €	390,3500 €	374,4400 €	5,50%	20,5942 €	395,0342 €	1,20%
200	510,0000 €	5,50%	28,0500 €	538,0500 €	516,1200 €	5,50%	28,3866 €	544,5066 €	1,20%
<b>Tarifs annexes Assainissement</b>									
<i>Redevance pour les personnes non alimentées</i>									
Absence d'abonnement au service des eaux	35,0000 €	10,00%	3,5000 €	38,5000 €	35,4200 €	10,00%	3,5420 €	38,9620 €	1,20%
Consommation annuelle au réseau public d'eau potable inférieur à 10 m3/pers	35,0000 €	10,00%	3,5000 €	38,5000 €	35,4200 €	10,00%	3,5420 €	38,9620 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Eroudeville		2018			2019			2018/2019		
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>										
Eau		1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Assainissement		2,0200 €	10,00%	0,2020 €	2,2220 €	2,0999 €	10,00%	0,2100 €	2,3099 €	3,96%
	<i>sous-total CAC</i>	3,2800 €		0,2713 €	3,5513 €	3,3750 €		0,2801 €	3,6551 €	2,92%
Redevance pollution		0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>2,6400 €</b>		<b>0,2469 €</b>	<b>2,8869 €</b>	<b>2,5049 €</b>		<b>0,2406 €</b>	<b>2,7455 €</b>	<b>-4,90%</b>
<b>Parts fixes</b>										
Abonnement eau (abonné ordinaire)		69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)		18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		72,6810 €	10,00%	7,2681 €	79,9491 €	73,5532 €	10,00%	7,3553 €	80,9085 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>										
	- pour les redevables de l'assainissement	160,1210 €		12,0774 €	172,1984 €	162,0424 €		12,2222 €	174,2646 €	1,20%
	- pour les non redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>5,2343 €</b>		<b>0,4168 €</b>	<b>5,6511 €</b>	<b>5,1304 €</b>		<b>0,4126 €</b>	<b>5,5430 €</b>	<b>-1,91%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>		<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>628,1160 €</b>		<b>50,0160 €</b>	<b>678,1320 €</b>	<b>615,6480 €</b>		<b>49,5120 €</b>	<b>665,1600 €</b>	<b>-1,91%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>		<b>284,2440 €</b>		<b>15,6360 €</b>	<b>299,8800 €</b>	<b>267,9000 €</b>		<b>14,7360 €</b>	<b>282,6360 €</b>	<b>-5,75%</b>
Evolution du prix de l'eau		1,200%								
Consommation annuelle en m3		120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>										
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>										
0 à 500		1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500		1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500		0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>										
15		18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20		19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25		39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30		42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40		46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60		120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%
<i>Bâtiments Communaux</i>										
Part fixe annuelle		13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable		0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%



Fontenay sur mer, Lestre, Quinéville, St Marcouf									
	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Assainissement	2,9600 €	10,00%	0,2960 €	3,2560 €	3,0512 €	10,00%	0,3051 €	3,3563 €	3,08%
<i>sous-total CAC</i>	4,2200 €		0,3653 €	4,5853 €	4,3263 €		0,3752 €	4,7015 €	2,53%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>3,5800 €</b>		<b>0,3409 €</b>	<b>3,9209 €</b>	<b>3,4562 €</b>		<b>0,3357 €</b>	<b>3,7919 €</b>	<b>-3,29%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	110,0000 €	10,00%	11,0000 €	121,0000 €	111,3200 €	10,00%	11,1320 €	122,4520 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	197,4400 €		15,8093 €	213,2493 €	199,8092 €		15,9989 €	215,8081 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>6,4853 €</b>		<b>0,5419 €</b>	<b>7,0272 €</b>	<b>6,3964 €</b>		<b>0,5391 €</b>	<b>6,9355 €</b>	<b>-1,30%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>778,2360 €</b>		<b>65,0280 €</b>	<b>843,2640 €</b>	<b>767,5680 €</b>		<b>64,6920 €</b>	<b>832,2600 €</b>	<b>-1,30%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>284,2440 €</b>		<b>15,6360 €</b>	<b>299,8800 €</b>	<b>267,9000 €</b>		<b>14,7360 €</b>	<b>282,6360 €</b>	<b>-5,75%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnelles au m3 consommés</i>									
0 à 500	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500	1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500	0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
15	18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20	19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25	39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30	42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40	46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60	120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%
<i>Bâtiments Communaux</i>									
Part fixe annuelle	13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable	0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%

Pôle de proximité La Hague		2018				2019				2018/2019
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>										
Eau		1,1600 €	5,50%	0,0638 €	1,2238 €	1,1739 €	5,50%	0,0646 €	1,2385 €	1,20%
		1,2000 €	5,50%	0,0660 €	1,2660 €	1,2144 €	5,50%	0,0668 €	1,2812 €	1,20%
		1,2500 €	5,50%	0,0688 €	1,3188 €	1,2650 €	5,50%	0,0696 €	1,3346 €	1,20%
Assainissement		0,9800 €	10,00%	0,0980 €	1,0780 €	1,0474 €	10,00%	0,1047 €	1,1521 €	6,87%
	<i>sous-total CAC</i>	2,1717 €		0,1636 €	2,3352 €	2,2534 €		0,1711 €	2,4244 €	3,82%
Redevance prélèvement		0,1020 €	5,50%	0,0056 €	0,1076 €	0,1020 €	5,50%	0,0056 €	0,1076 €	0,00%
Redevance pollution		0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,5620 €		0,0417 €	0,6037 €	0,5070 €		0,0362 €	0,5432 €	-10,02%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>2,7337 €</b>		<b>0,2053 €</b>	<b>2,9389 €</b>	<b>2,7604 €</b>		<b>0,2073 €</b>	<b>2,9676 €</b>	<b>0,98%</b>
<b>Parts fixes</b>										
Abonnement eau (abonné ordinaire)		25,0000 €	5,50%	1,3750 €	26,3750 €	25,3000 €	5,50%	1,3915 €	26,6915 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		25,0000 €	10,00%	2,5000 €	27,5000 €	25,3000 €	10,00%	2,5300 €	27,8300 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>										
- pour les redevables de l'assainissement		50,0000 €		3,8750 €	53,8750 €	50,6000 €		3,9215 €	54,5215 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement		25,0000 €		1,3750 €	26,3750 €	25,3000 €		1,3915 €	26,6915 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>3,1504 €</b>		<b>0,2376 €</b>	<b>3,3880 €</b>	<b>3,1821 €</b>		<b>0,2400 €</b>	<b>3,4221 €</b>	<b>1,01%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>		<b>1,7220 €</b>		<b>0,0948 €</b>	<b>1,8168 €</b>	<b>1,7388 €</b>		<b>0,0957 €</b>	<b>1,8345 €</b>	<b>0,97%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>										
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>378,0480 €</b>		<b>28,5120 €</b>	<b>406,5600 €</b>	<b>381,8520 €</b>		<b>28,8000 €</b>	<b>410,6520 €</b>	<b>1,01%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>		<b>206,6400 €</b>		<b>11,3760 €</b>	<b>218,0160 €</b>	<b>208,6560 €</b>		<b>11,4840 €</b>	<b>220,1400 €</b>	<b>0,97%</b>
Evolution du prix de l'eau		1,200%								
Consommation annuelle en m3		50 120								
		50								
		20								
<b>Tarifs annexes AEP</b>										
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>										
0 à 50		1,1600 €	5,50%	0,0638 €	1,2238 €	1,1739 €	5,50%	0,0646 €	1,2385 €	1,20%
51 à 100		1,2000 €	5,50%	0,0660 €	1,2660 €	1,2144 €	5,50%	0,0668 €	1,2812 €	1,20%
101 à 150		1,2500 €	5,50%	0,0688 €	1,3188 €	1,2650 €	5,50%	0,0696 €	1,3346 €	1,20%
151 à 200		1,3000 €	5,50%	0,0715 €	1,3715 €	1,3156 €	5,50%	0,0724 €	1,3880 €	1,20%
> 200		1,0000 €	5,50%	0,0550 €	1,0550 €	1,0120 €	5,50%	0,0557 €	1,0677 €	1,20%
<i>Redevance annuelle abonnement</i>										
Principal		25,0000 €	5,50%	1,3750 €	26,3750 €	25,3000 €	5,50%	1,3915 €	26,6915 €	1,20%
Secondaire		15,0000 €	5,50%	0,8250 €	15,8250 €	15,1800 €	5,50%	0,8349 €	16,0149 €	1,20%
<b>Tarifs Assainissement Non Collectif</b>										
Redevance pour le contrôle		0,1300 €		0,0000 €	0,1300 €	0,1316 €		0,0000 €	0,1316 €	1,23%
Redevance pour l'entretien		0,9500 €		0,0000 €	0,9500 €	0,9614 €		0,0000 €	0,9614 €	1,20%

Le Ham	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Assainissement	1,0000 €	10,00%	0,1000 €	1,1000 €	1,0677 €	10,00%	0,1068 €	1,1745 €	6,77%
<i>sous-total CAC</i>	2,2600 €		0,1693 €	2,4293 €	2,3428 €		0,1769 €	2,5197 €	3,72%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>1,6200 €</b>		<b>0,1449 €</b>	<b>1,7649 €</b>	<b>1,4727 €</b>		<b>0,1374 €</b>	<b>1,6101 €</b>	<b>-8,77%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	10,00%	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>3,6087 €</b>		<b>0,2543 €</b>	<b>3,8630 €</b>	<b>3,4852 €</b>		<b>0,2481 €</b>	<b>3,7333 €</b>	<b>-3,36%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>433,0440 €</b>		<b>30,5160 €</b>	<b>463,5600 €</b>	<b>418,2240 €</b>		<b>29,7720 €</b>	<b>447,9960 €</b>	<b>-3,36%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>284,2440 €</b>		<b>15,6360 €</b>	<b>299,8800 €</b>	<b>267,9000 €</b>		<b>14,7360 €</b>	<b>282,6360 €</b>	<b>-5,75%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 500	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500	1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500	0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
15	18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20	19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25	39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30	42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40	46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60	120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%
<i>Bâtiments Communaux</i>									
Part fixe annuelle	13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable	0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Pôle de proximité Les Pieux Communes Zones Base									
	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	0,9600 €	5,50%	0,0528 €	1,0128 €	0,9715 €	5,50%	0,0534 €	1,0249 €	1,19%
Assainissement	1,6960 €	10,00%	0,1696 €	1,8656 €	1,7720 €	10,00%	0,1772 €	1,9492 €	4,48%
<i>sous-total CAC</i>	2,6560 €		0,2224 €	2,8784 €	2,7435 €		0,2306 €	2,9741 €	3,32%
Redevance pollution	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,4600 €		0,0361 €	0,4961 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-12,20%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,1560 €</b>		<b>0,2057 €</b>	<b>2,3617 €</b>	<b>2,1770 €</b>		<b>0,2078 €</b>	<b>2,3848 €</b>	<b>0,98%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	75,1200 €	5,50%	4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €	5,50%	4,1812 €	80,2026 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	65,0700 €	10,00%	6,5070 €	71,5770 €	65,8508 €	10,00%	6,5851 €	72,4359 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	140,1900 €		10,6386 €	150,8286 €	141,8722 €		10,7663 €	152,6385 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	75,1200 €		4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €		4,1812 €	80,2026 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>4,2843 €</b>		<b>0,3472 €</b>	<b>4,6315 €</b>	<b>4,3308 €</b>		<b>0,3509 €</b>	<b>4,6817 €</b>	<b>1,08%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>1,8060 €</b>		<b>0,0993 €</b>	<b>1,9053 €</b>	<b>1,8250 €</b>		<b>0,1003 €</b>	<b>1,9253 €</b>	<b>1,05%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>514,1160 €</b>		<b>41,6640 €</b>	<b>555,7800 €</b>	<b>519,6960 €</b>		<b>42,1080 €</b>	<b>561,8040 €</b>	<b>1,08%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>216,7200 €</b>		<b>11,9160 €</b>	<b>228,6360 €</b>	<b>219,0000 €</b>		<b>12,0360 €</b>	<b>231,0360 €</b>	<b>1,05%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
Montant abonnement annuel selon diamètre du compteur de 40 à 65	229,3100 €	5,50%	12,6121 €	241,9221 €	232,0617 €	5,50%	12,7634 €	244,8251 €	1,20%
> 65	383,5000 €	5,50%	21,0925 €	404,5925 €	388,1020 €	5,50%	21,3456 €	409,4476 €	1,20%
à partir du 2ème compteur pour herbage	75,1200 €	5,50%	4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €	5,50%	4,1812 €	80,2026 €	1,20%
<b>Tarifs annexes Assainissement</b>									
<i>Redevance pour les personnes non alimentées</i>									
Résidence Principale	97,9200 €	10,00%	9,7920 €	107,7120 €	99,0950 €	10,00%	9,9095 €	109,0045 €	1,20%
<b>Abonnement spécifique + 30m3 par résident au foyer</b>									
Résidence Secondaire	146,8600 €	10,00%	14,6860 €	161,5460 €	148,6223 €	10,00%	14,8622 €	163,4845 €	1,20%
<b>Abonnement spécifique + 45m3 par logement</b>									

Pôle de proximité Les Pieux Communes Zones de tension									
	2018				2019				2018/2019
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	0,9600 €	5,50%	0,0528 €	1,0128 €	0,9715 €	5,50%	0,0534 €	1,0249 €	1,19%
Assainissement	1,6960 €	10,00%	0,1696 €	1,8656 €	1,7720 €	10,00%	0,1772 €	1,9492 €	4,48%
<i>sous-total CAC</i>	2,6560 €		0,2224 €	2,8784 €	2,7435 €		0,2306 €	2,9741 €	3,32%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,3160 €</b>		<b>0,2145 €</b>	<b>2,5305 €</b>	<b>2,1770 €</b>		<b>0,2078 €</b>	<b>2,3848 €</b>	<b>-5,76%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	75,1200 €	5,50%	4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €	5,50%	4,1812 €	80,2026 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	65,0700 €	10,00%	6,5070 €	71,5770 €	65,8508 €	10,00%	6,5851 €	72,4359 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	140,1900 €		10,6386 €	150,8286 €	141,8722 €		10,7663 €	152,6385 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	75,1200 €		4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €		4,1812 €	80,2026 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>4,4443 €</b>		<b>0,3560 €</b>	<b>4,8003 €</b>	<b>4,3308 €</b>		<b>0,3509 €</b>	<b>4,6817 €</b>	<b>-2,47%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>	<b>1,9660 €</b>		<b>0,1081 €</b>	<b>2,0741 €</b>	<b>1,8250 €</b>		<b>0,1003 €</b>	<b>1,9253 €</b>	<b>-7,17%</b>
<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	533,3160 €		42,7200 €	576,0360 €	519,6960 €		42,1080 €	561,8040 €	-2,47%
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	235,9200 €		12,9720 €	248,8920 €	219,0000 €		12,0360 €	231,0360 €	-7,17%
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
Montant abonnement annuel selon diamètre du compteur									
de 40 à 65	229,3100 €	5,50%	12,6121 €	241,9221 €	232,0617 €	5,50%	12,7634 €	244,8251 €	1,20%
> 65	383,5000 €	5,50%	21,0925 €	404,5925 €	388,1020 €	5,50%	21,3456 €	409,4476 €	1,20%
à partir du 2ème compteur pour herbage	75,1200 €	5,50%	4,1316 €	79,2516 €	76,0214 €	5,50%	4,1812 €	80,2026 €	1,20%
<b>Tarifs annexes Assainissement</b>									
<i>Redevance pour les personnes non alimentées</i>									
Résidence Principale	97,9200 €	10,00%	9,7920 €	107,7120 €	99,0950 €	10,00%	9,9095 €	109,0045 €	1,20%
<b>Abonnement spécifique + 30m3 par résident au foyer</b>									
Résidence Secondaire	146,8600 €	10,00%	14,6860 €	161,5460 €	148,6223 €	10,00%	14,8622 €	163,4845 €	1,20%
<b>Abonnement spécifique + 45m3 par logement</b>									

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Montebourg									
	2018				2019				2018/2019
	HT	T.V.A.		TTC	HT	T.V.A.		TTC	
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Assainissement	2,0200 €	10,00%	0,2020 €	2,2220 €	2,0999 €	10,00%	0,2100 €	2,3099 €	3,96%
<i>sous-total CAC</i>	3,2800 €		0,2713 €	3,5513 €	3,3750 €		0,2801 €	3,6551 €	2,92%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,6400 €</b>		<b>0,2469 €</b>	<b>2,8869 €</b>	<b>2,5049 €</b>		<b>0,2406 €</b>	<b>2,7455 €</b>	<b>-4,90%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	63,6400 €	10,00%	6,3640 €	70,0040 €	64,4037 €	10,00%	6,4404 €	70,8441 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	151,0800 €		11,1733 €	162,2533 €	152,8929 €		11,3073 €	164,2002 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>5,1590 €</b>		<b>0,4093 €</b>	<b>5,5683 €</b>	<b>5,0541 €</b>		<b>0,4049 €</b>	<b>5,4590 €</b>	<b>-1,96%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	619,0800 €		49,1160 €	668,1960 €	606,4920 €		48,5880 €	655,0800 €	-1,96%
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	284,2440 €		15,6360 €	299,8800 €	267,9000 €		14,7360 €	282,6360 €	-5,75%
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 500	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500	1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500	0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
15	18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20	19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25	39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30	42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40	46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60	120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%
<i>Bâtiments Communaux</i>									
Part fixe annuelle	13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable	0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%

Rauville La Place		2018				2019				2018/2019
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>										
Eau		0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
Assainissement		2,8700 €	10,00%	0,2870 €	3,1570 €	2,9601 €	10,00%	0,2960 €	3,2561 €	3,14%
	<i>sous-total CAC</i>	3,8600 €		0,3415 €	4,2015 €	3,9620 €		0,3511 €	4,3131 €	2,66%
Redevance pollution		0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
	<b>total parts proportionnelles</b>	<b>3,4900 €</b>		<b>0,3319 €</b>	<b>3,8219 €</b>	<b>3,3651 €</b>		<b>0,3266 €</b>	<b>3,6917 €</b>	<b>-3,41%</b>
<b>Parts fixes</b>										
Abonnement eau (abonné ordinaire)		59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		27,0000 €	10,00%	2,7000 €	29,7000 €	27,3240 €	10,00%	2,7324 €	30,0564 €	1,20%
	<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
	- pour les redevables de l'assainissement	86,5000 €		5,9725 €	92,4725 €	87,5380 €		6,0442 €	93,5822 €	1,20%
	- pour les non redevables de l'assainissement	59,5000 €		3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €		3,3118 €	63,5258 €	1,20%
	<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>5,2008 €</b>		<b>0,4362 €</b>	<b>5,6370 €</b>	<b>5,0965 €</b>		<b>0,4321 €</b>	<b>5,5286 €</b>	<b>-1,92%</b>
	<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>	<b>1,8658 €</b>		<b>0,1027 €</b>	<b>1,9685 €</b>	<b>1,7237 €</b>		<b>0,0948 €</b>	<b>1,8185 €</b>	<b>-7,62%</b>
	<i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>									
	<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>624,0960 €</b>		<b>52,3440 €</b>	<b>676,4400 €</b>	<b>611,5800 €</b>		<b>51,8520 €</b>	<b>663,4320 €</b>	<b>-1,92%</b>
	<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>223,8960 €</b>		<b>12,3240 €</b>	<b>236,2200 €</b>	<b>206,8440 €</b>		<b>11,3760 €</b>	<b>218,2200 €</b>	<b>-7,62%</b>
	Evolution du prix de l'eau		1,200%							
	Consommation annuelle en m3		120							
<b>Tarifs annexes AEP</b>										
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>										
	0 à 250	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
	251 à 2 500	0,6800 €	5,50%	0,0374 €	0,7174 €	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	1,21%
	> 2 500	0,6000 €	5,50%	0,0330 €	0,6330 €	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	1,20%
<i>Parts fixes annuelles</i>										
	Branchement Principal	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
	Branchement secondaire	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	49,0820 €	5,50%	2,6995 €	51,7815 €	1,20%
	Branchement de chantier	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	40,4800 €	5,50%	2,2264 €	42,7064 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

St Floxel	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
Assainissement	2,0000 €	10,00%	0,2000 €	2,2000 €	2,0797 €	10,00%	0,2080 €	2,2877 €	3,99%
<i>sous-total CAC</i>	3,2600 €		0,2693 €	3,5293 €	3,3548 €		0,2781 €	3,6329 €	2,94%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,6200 €</b>		<b>0,2449 €</b>	<b>2,8649 €</b>	<b>2,4847 €</b>		<b>0,2386 €</b>	<b>2,7233 €</b>	<b>-4,94%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	69,3700 €	5,50%	3,8154 €	73,1854 €	70,2024 €	5,50%	3,8611 €	74,0635 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	18,0700 €	5,50%	0,9939 €	19,0639 €	18,2868 €	5,50%	1,0058 €	19,2926 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	63,6400 €	10,00%	6,3640 €	70,0040 €	64,4037 €	10,00%	6,4404 €	70,8441 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	151,0800 €		11,1733 €	162,2533 €	152,8929 €		11,3073 €	164,2002 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	87,4400 €		4,8093 €	92,2493 €	88,4892 €		4,8669 €	93,3561 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>5,1390 €</b>		<b>0,4073 €</b>	<b>5,5463 €</b>	<b>5,0339 €</b>		<b>0,4029 €</b>	<b>5,4368 €</b>	<b>-1,97%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,3687 €</b>		<b>0,1303 €</b>	<b>2,4990 €</b>	<b>2,2325 €</b>		<b>0,1228 €</b>	<b>2,3553 €</b>	<b>-5,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	616,6800 €		48,8760 €	665,5560 €	604,0680 €		48,3480 €	652,4160 €	-1,97%
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	284,2440 €		15,6360 €	299,8800 €	267,9000 €		14,7360 €	282,6360 €	-5,75%
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 500	1,2600 €	5,50%	0,0693 €	1,3293 €	1,2751 €	5,50%	0,0701 €	1,3452 €	1,20%
501 à 1 500	1,1500 €	5,50%	0,0633 €	1,2133 €	1,1638 €	5,50%	0,0640 €	1,2278 €	1,20%
> 1 500	0,9740 €	5,50%	0,0536 €	1,0276 €	0,9857 €	5,50%	0,0542 €	1,0399 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>									
15	18,0900 €	5,50%	0,9950 €	19,0850 €	18,3071 €	5,50%	1,0069 €	19,3140 €	1,20%
20	19,3200 €	5,50%	1,0626 €	20,3826 €	19,5518 €	5,50%	1,0753 €	20,6271 €	1,20%
25	39,2000 €	5,50%	2,1560 €	41,3560 €	39,6704 €	5,50%	2,1819 €	41,8523 €	1,20%
30	42,8100 €	5,50%	2,3546 €	45,1646 €	43,3237 €	5,50%	2,3828 €	45,7065 €	1,20%
40	46,7700 €	5,50%	2,5724 €	49,3424 €	47,3312 €	5,50%	2,6032 €	49,9344 €	1,20%
60	120,7600 €	5,50%	6,6418 €	127,4018 €	122,2091 €	5,50%	6,7215 €	128,9306 €	1,20%
<i>Bâtiments Communaux</i>									
Part fixe annuelle	13,5700 €	5,50%	0,7464 €	14,3164 €	13,7328 €	5,50%	0,7553 €	14,4881 €	1,20%
Part variable	0,6190 €	5,50%	0,0340 €	0,6530 €	0,6264 €	5,50%	0,0345 €	0,6609 €	1,21%



St Sauveur le Vicomte									
	2018				2019				2018/2019
	HT	T.V.A.	TTC		HT	T.V.A.	TTC		
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Eau	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
Assainissement	1,6000 €	10,00%	0,1600 €	1,7600 €	1,6749 €	10,00%	0,1675 €	1,8424 €	4,68%
<i>sous-total CAC</i>	2,5900 €		0,2145 €	2,8045 €	2,6768 €		0,2226 €	2,8994 €	3,38%
Redevance pollution	0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>2,2200 €</b>		<b>0,2049 €</b>	<b>2,4249 €</b>	<b>2,0799 €</b>		<b>0,1981 €</b>	<b>2,2780 €</b>	<b>-6,06%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	35,0200 €	10,00%	3,5020 €	38,5220 €	35,4402 €	10,00%	3,5440 €	38,9842 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>									
- pour les redevables de l'assainissement	94,5200 €		6,7745 €	101,2945 €	95,6542 €		6,8558 €	102,5100 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	59,5000 €		3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €		3,3118 €	63,5258 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>	<b>3,9977 €</b>		<b>0,3159 €</b>	<b>4,3136 €</b>	<b>3,8789 €</b>		<b>0,3103 €</b>	<b>4,1892 €</b>	<b>-2,88%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>1,8658 €</b>		<b>0,1027 €</b>	<b>1,9685 €</b>	<b>1,7237 €</b>		<b>0,0948 €</b>	<b>1,8185 €</b>	<b>-7,62%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>479,7240 €</b>		<b>37,9080 €</b>	<b>517,6320 €</b>	<b>465,4680 €</b>		<b>37,2360 €</b>	<b>502,7040 €</b>	<b>-2,88%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>	<b>223,8960 €</b>		<b>12,3240 €</b>	<b>236,2200 €</b>	<b>206,8440 €</b>		<b>11,3760 €</b>	<b>218,2200 €</b>	<b>-7,62%</b>
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Consommation annuelle en m3	120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>									
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>									
0 à 250	0,9900 €	5,50%	0,0545 €	1,0445 €	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,20%
251 à 2 500	0,6800 €	5,50%	0,0374 €	0,7174 €	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	1,21%
> 2 500	0,6000 €	5,50%	0,0330 €	0,6330 €	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	1,20%
<i>Parts fixes annuelles</i>									
Branchement Principal	59,5000 €	5,50%	3,2725 €	62,7725 €	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	1,20%
Branchement secondaire	48,5000 €	5,50%	2,6675 €	51,1675 €	49,0820 €	5,50%	2,6995 €	51,7815 €	1,20%
Branchement de chantier	40,0000 €	5,50%	2,2000 €	42,2000 €	40,4800 €	5,50%	2,2264 €	42,7064 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le



ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Valognes		2018			2019			2018/2019		
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>										
Eau		1,4500 €	5,50%	0,0798 €	1,5298 €	1,4674 €	5,50%	0,0807 €	1,5481 €	1,20%
Assainissement		1,1300 €	10,00%	0,1130 €	1,2430 €	1,1992 €	10,00%	0,1199 €	1,3191 €	6,12%
	<i>sous-total CAC</i>	2,5800 €		0,1928 €	2,7728 €	2,6666 €		0,2006 €	2,8672 €	3,40%
Redevance pollution		0,3800 €	5,50%	0,0209 €	0,4009 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	-42,11%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,6200 €		0,0449 €	0,6649 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-34,49%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>3,2000 €</b>		<b>0,2377 €</b>	<b>3,4377 €</b>	<b>3,0716 €</b>		<b>0,2312 €</b>	<b>3,3028 €</b>	<b>-3,92%</b>
<b>Parts fixes</b>										
Location de compteur (diamètre 15)		5,3600 €	5,50%	0,2948 €	5,6548 €	5,4243 €	5,50%	0,2983 €	5,7226 €	1,20%
Redevance d'entretien des branchements (diamètre 15)		8,0400 €	5,50%	0,4422 €	8,4822 €	8,1365 €	5,50%	0,4475 €	8,5840 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>										
- pour les redevables de l'assainissement		13,4000 €		0,7370 €	14,1370 €	13,5608 €		0,7458 €	14,3066 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement		13,4000 €		0,7370 €	14,1370 €	13,5608 €		0,7458 €	14,3066 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>3,3117 €</b>		<b>0,2438 €</b>	<b>3,5555 €</b>	<b>3,1846 €</b>		<b>0,2374 €</b>	<b>3,4220 €</b>	<b>-3,75%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>		<b>1,9417 €</b>		<b>0,1068 €</b>	<b>2,0485 €</b>	<b>1,8004 €</b>		<b>0,0990 €</b>	<b>1,8994 €</b>	<b>-7,28%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>397,4040 €</b>		<b>29,2560 €</b>	<b>426,6600 €</b>	<b>382,1520 €</b>		<b>28,4880 €</b>	<b>410,6400 €</b>	<b>-3,75%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>		<b>233,0040 €</b>		<b>12,8160 €</b>	<b>245,8200 €</b>	<b>216,0480 €</b>		<b>11,8800 €</b>	<b>227,9280 €</b>	<b>-7,28%</b>
Evolution du prix de l'eau		1,200%								
Consommation annuelle en m3		120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>										
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>										
0 à 500		1,4500 €	5,50%	0,0798 €	1,5298 €	1,4674 €	5,50%	0,0807 €	1,5481 €	1,20%
501 à 1000		1,1000 €	5,50%	0,0605 €	1,1605 €	1,1132 €	5,50%	0,0612 €	1,1744 €	1,20%
> 1000		0,9000 €	5,50%	0,0495 €	0,9495 €	0,9108 €	5,50%	0,0501 €	0,9609 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>										
15		5,3600 €	5,50%	0,2948 €	5,6548 €	5,4243 €	5,50%	0,2983 €	5,7226 €	1,20%
40		17,4000 €	5,50%	0,9570 €	18,3570 €	17,6088 €	5,50%	0,9685 €	18,5773 €	1,20%
60		32,9400 €	5,50%	1,8117 €	34,7517 €	33,3353 €	5,50%	1,8334 €	35,1687 €	1,20%
80		52,3600 €	5,50%	2,8798 €	55,2398 €	52,9883 €	5,50%	2,9144 €	55,9027 €	1,20%
100		90,7800 €	5,50%	4,9929 €	95,7729 €	91,8694 €	5,50%	5,0528 €	96,9222 €	1,20%
<i>Redevance d'entretien des branchements</i>										
15		8,0400 €	5,50%	0,4422 €	8,4822 €	8,1365 €	5,50%	0,4475 €	8,5840 €	1,20%
40		16,0600 €	5,50%	0,8833 €	16,9433 €	16,2527 €	5,50%	0,8939 €	17,1466 €	1,20%
60		17,9400 €	5,50%	0,9867 €	18,9267 €	18,1553 €	5,50%	0,9985 €	19,1538 €	1,20%
80		21,1600 €	5,50%	1,1638 €	22,3238 €	21,4139 €	5,50%	1,1778 €	22,5917 €	1,20%
100		22,7600 €	5,50%	1,2518 €	24,0118 €	23,0331 €	5,50%	1,2668 €	24,2999 €	1,20%

Pôle de Proximité Cherbourg en Cotentin		2018			2019			2018/2019		
		HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>										
Eau		1,3800 €	5,50%	0,0759 €	1,4559 €	1,3966 €	5,50%	0,0768 €	1,4734 €	1,20%
Assainissement		1,3000 €	10,00%	0,1300 €	1,4300 €	1,3713 €	10,00%	0,1371 €	1,5084 €	5,48%
	<i>sous-total CAC</i>	2,6800 €		0,2059 €	2,8859 €	2,7679 €		0,2139 €	2,9818 €	3,32%
Redevance prélèvement		0,0680 €	5,50%	0,0037 €	0,0717 €	0,0680 €	5,50%	0,0037 €	0,0717 €	0,00%
Redevance pollution		0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte		0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
	<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,5280 €		0,0398 €	0,5678 €	0,4730 €		0,0343 €	0,5073 €	-10,66%
<b>total parts proportionnelles</b>		<b>3,2080 €</b>		<b>0,2457 €</b>	<b>3,4537 €</b>	<b>3,2409 €</b>		<b>0,2482 €</b>	<b>3,4891 €</b>	<b>1,02%</b>
<b>Parts fixes</b>										
Abonnement eau (abonné ordinaire)		22,0600 €	5,50%	1,2133 €	23,2733 €	22,3247 €	5,50%	1,2279 €	23,5526 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)		8,5700 €	5,50%	0,4714 €	9,0414 €	8,6728 €	5,50%	0,4770 €	9,1498 €	1,20%
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)		15,0000 €	10,00%	1,5000 €	16,5000 €	15,1800 €	10,00%	1,5180 €	16,6980 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b>										
- pour les redevables de l'assainissement		45,6300 €		3,1847 €	48,8147 €	46,1775 €		3,2229 €	49,4004 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement		30,6300 €		1,6847 €	32,3147 €	30,9975 €		1,7049 €	32,7024 €	1,20%
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les redevables de l'assainissement</b>		<b>3,5883 €</b>		<b>0,2722 €</b>	<b>3,8605 €</b>	<b>3,6257 €</b>		<b>0,2751 €</b>	<b>3,9008 €</b>	<b>1,04%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total pour les non redevables de l'assainissement</b>		<b>1,9233 €</b>		<b>0,1057 €</b>	<b>2,0290 €</b>	<b>1,9429 €</b>		<b>0,1068 €</b>	<b>2,0497 €</b>	<b>1,02%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>		<b>430,5960 €</b>		<b>32,6640 €</b>	<b>463,2600 €</b>	<b>435,0840 €</b>		<b>33,0120 €</b>	<b>468,0960 €</b>	<b>1,04%</b>
<b>Facture type 120 m3 sans assainissement collectif</b>		<b>230,7960 €</b>		<b>12,6840 €</b>	<b>243,4800 €</b>	<b>233,1480 €</b>		<b>12,8160 €</b>	<b>245,9640 €</b>	<b>1,02%</b>
Evolution du prix de l'eau		1,200%								
Consommation annuelle en m3		120								
<b>Tarifs annexes AEP</b>										
<i>Parts Proportionnels au m3 consommés</i>										
0 à 120		1,3800 €	5,50%	0,0759 €	1,4559 €	1,3966 €	5,50%	0,0768 €	1,4734 €	1,20%
121 à 1 000		1,4210 €	5,50%	0,0782 €	1,4992 €	1,4381 €	5,50%	0,0791 €	1,5172 €	1,20%
1 001 à 3 000		1,4080 €	5,50%	0,0774 €	1,4854 €	1,4249 €	5,50%	0,0784 €	1,5033 €	1,21%
3 001 à 6 000		1,4080 €	5,50%	0,0774 €	1,4854 €	1,4249 €	5,50%	0,0784 €	1,5033 €	1,21%
6 001 à 12 000		1,4080 €	5,50%	0,0774 €	1,4854 €	1,4249 €	5,50%	0,0784 €	1,5033 €	1,21%
12 001 à 24 000		1,4080 €	5,50%	0,0774 €	1,4854 €	1,4249 €	5,50%	0,0784 €	1,5033 €	1,21%
24 0001 à 50 000		1,4080 €	5,50%	0,0774 €	1,4854 €	1,4249 €	5,50%	0,0784 €	1,5033 €	1,21%
> 50 000		1,3940 €	5,50%	0,0767 €	1,4707 €	1,4107 €	5,50%	0,0776 €	1,4883 €	1,20%
<i>Redevance annuelle abonnement</i>										
Ordinaire		22,0600 €	5,50%	1,2133 €	23,2733 €	22,3247 €	5,50%	1,2279 €	23,5526 €	1,20%
spéciale grande consommation		88,2300 €	5,50%	4,8527 €	93,0827 €	89,2888 €	5,50%	4,9109 €	94,1997 €	1,20%
spéciale défense incendie		22,0600 €	5,50%	1,2133 €	23,2733 €	22,3247 €	5,50%	1,2279 €	23,5526 €	1,20%
<i>Location annuelle de compteur</i>										
12		8,5700 €	5,50%	0,4714 €	9,0414 €	8,6728 €	5,50%	0,4770 €	9,1498 €	1,20%
15		8,5700 €	5,50%	0,4714 €	9,0414 €	8,6728 €	5,50%	0,4770 €	9,1498 €	1,20%
20		10,4900 €	5,50%	0,5770 €	11,0670 €	10,6159 €	5,50%	0,5839 €	11,1998 €	1,20%
25		28,0900 €	5,50%	1,5450 €	29,6350 €	28,4271 €	5,50%	1,5635 €	29,9906 €	1,20%
30		28,0900 €	5,50%	1,5450 €	29,6350 €	28,4271 €	5,50%	1,5635 €	29,9906 €	1,20%
40		35,7200 €	5,50%	1,9646 €	37,6846 €	36,1486 €	5,50%	1,9882 €	38,1368 €	1,20%
60		69,0700 €	5,50%	3,7989 €	72,8689 €	69,8988 €	5,50%	3,8444 €	73,7432 €	1,20%
80		156,0100 €	5,50%	8,5806 €	164,5906 €	157,8821 €	5,50%	8,6835 €	166,5656 €	1,20%
100		255,0900 €	5,50%	14,0300 €	269,1200 €	258,1511 €	5,50%	14,1983 €	272,3494 €	1,20%
150		381,0900 €	5,50%	20,9600 €	402,0500 €	385,6631 €	5,50%	21,2115 €	406,8746 €	1,20%
200		529,2000 €	5,50%	29,1060 €	558,3060 €	535,5504 €	5,50%	29,4553 €	565,0057 €	1,20%

Tarifs annexes Assainissement										
Tranches de consommation										
0 à 120	1,3000 €	5,50%	0,0715 €	1,3715 €	1,3156 €	5,50%	0,0724 €	1,3880 €	1,20%	
121 à 1 000	1,3650 €	5,50%	0,0751 €	1,4401 €	1,3814 €	5,50%	0,0760 €	1,4574 €	1,20%	
1 001 à 3 000	1,3390 €	5,50%	0,0736 €	1,4126 €	1,3551 €	5,50%	0,0745 €	1,4296 €	1,20%	
3 001 à 6 000	1,3260 €	5,50%	0,0729 €	1,3989 €	1,3419 €	5,50%	0,0738 €	1,4157 €	1,20%	
6 001 à 12 000	1,3260 €	5,50%	0,0729 €	1,3989 €	1,3419 €	5,50%	0,0738 €	1,4157 €	1,20%	
12 001 à 24 000	1,3260 €	5,50%	0,0729 €	1,3989 €	1,3419 €	5,50%	0,0738 €	1,4157 €	1,20%	
24 0001 à 50 000	1,3260 €	5,50%	0,0729 €	1,3989 €	1,3419 €	5,50%	0,0738 €	1,4157 €	1,20%	
50 0001 à 75 000	1,3290 €	5,50%	0,0731 €	1,4021 €	1,3449 €	5,50%	0,0740 €	1,4189 €	1,20%	
> 75 000	1,5130 €	5,50%	0,0832 €	1,5962 €	1,5312 €	5,50%	0,0842 €	1,6154 €	1,20%	
Redevance annuelle abonnement										
Ordinaire	15,0000 €	5,50%	0,8250 €	15,8250 €	15,1800 €	5,50%	0,8349 €	16,0149 €	1,20%	
spéciale grande consommation assainissement	88,2300 €	5,50%	4,8527 €	93,0827 €	89,2888 €	5,50%	4,9109 €	94,1997 €	1,20%	

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20181228-DEL2018\_232-DE

Yvetot Bocage	2018			2019	2018/2019				
	HT	T.V.A.	TTC						
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,7000 €	10,00%	0,1700 €	1,8700 €	1,7761 €	10,00%	0,1776 €	1,9537 €	4,48%
<i>sous-total CAC</i>	1,7000 €		0,1700 €	1,8700 €	1,7761 €		0,1776 €	1,9537 €	4,48%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	35,0000 €	10,00%	3,5000 €	38,5000 €	35,4200 €	10,00%	3,5420 €	38,9620 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>35,0000 €</b>		<b>3,5000 €</b>	<b>38,5000 €</b>	<b>35,4200 €</b>		<b>3,5420 €</b>	<b>38,9620 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,2317 €</b>		<b>0,2232 €</b>	<b>2,4549 €</b>	<b>2,2563 €</b>		<b>0,2256 €</b>	<b>2,4819 €</b>	<b>1,10%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>267,8040 €</b>		<b>26,7840 €</b>	<b>294,5880 €</b>	<b>270,7560 €</b>		<b>27,0720 €</b>	<b>297,8280 €</b>	<b>1,10%</b>

Lieusaint	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
<b>Parts proportionnelles (le m<sup>3</sup>)</b>									
Assainissement	1,3100 €	10,00%	0,1310 €	1,4410 €	1,3814 €	10,00%	0,1381 €	1,5195 €	5,45%
<i>sous-total CAC</i>	1,3100 €		0,1310 €	1,4410 €	1,3814 €		0,1381 €	1,5195 €	5,45%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2400 €		0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €		0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<b>total parts proportionnelles</b>	<b>0,2400 €</b>		<b>0,0240 €</b>	<b>0,2640 €</b>	<b>0,1850 €</b>		<b>0,0185 €</b>	<b>0,2035 €</b>	<b>-22,92%</b>
<b>Parts fixes</b>									
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	66,0000 €	10,00%	6,6000 €	72,6000 €	66,7920 €	10,00%	6,6792 €	73,4712 €	1,20%
<b>total parts fixes (annuelles)</b> - pour les redevables de l'assainissement	<b>66,0000 €</b>		<b>6,6000 €</b>	<b>72,6000 €</b>	<b>66,7920 €</b>		<b>6,6792 €</b>	<b>73,4712 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>Le m<sup>3</sup> total part assainie uniquement</b> <i>(base 120 m<sup>3</sup>/an)</i>	<b>2,1000 €</b>		<b>0,2100 €</b>	<b>2,3100 €</b>	<b>2,1230 €</b>		<b>0,2123 €</b>	<b>2,3353 €</b>	<b>1,10%</b>
<b>Facture type 120 m3 avec assainissement collectif</b>	<b>252,0000 €</b>		<b>25,2000 €</b>	<b>277,2000 €</b>	<b>254,7600 €</b>		<b>25,4760 €</b>	<b>280,2360 €</b>	<b>1,10%</b>

---

## **④ TRAVAUX PROGRAMMÉS 2019 EAU POTABLE**

---

### EAU POTABLE

Pôle de Proximité	Opération	Montants Proposés	Montants retenus
CEC	Extension lagune Divette	500 000,00 €	500 000,00 €
	Grosses réparations Usines	167 000,00 €	167 000,00 €
	Travaux réservoirs	435 000,00 €	70 000,00 €
	Prog Travaux	900 000,00 €	700 000,00 €
Douve Divette	1ers travaux appel à projet	300 000,00 €	300 000,00 €
La Hague	Cité Corialo	400 000,00 €	150 000,00 €
	<del>Nez de Jobourg</del>		
	Autres		
La Saire	Renouvellement réseaux	50 000,00 €	50 000,00 €
Cœur Cotentin	Renouvellement conduites Ex SIAEP Bricquebec (appel à projet)	600 000,00 €	600 000,00 €
	<i>Renouvellement canas Ex SIAEP Bricquebec</i>	<i>157 000,00 €</i>	<i>157 000,00 €</i>
	<i>Réservoir (projet SIAEP Bricquebec)</i>	800 000,00 €	0,00 €
	<i>Valognes: rue du balnéaire</i>	37 000,00 €	37 000,00 €
	<i>Valognes: Route d'Huberville</i>	35 000,00 €	35 000,00 €
	<i>Valognes: Grand Saint Lin</i>	50 000,00 €	50 000,00 €
	<i>Valognes: 20 juin 44</i>	15 000,00 €	15 000,00 €
	<i>Valognes: Petit Versailles</i>	22 000,00 €	22 000,00 €
	<i>Valognes: Bvd Verdun</i>	50 000,00 €	50 000,00 €
Montebourg	Réservoir St Floxel	300 000,00 €	300 000,00 €
	Renouvellement Vertes Coutures	190 000,00 €	190 000,00 €
	3eme opération appel à projet	140 000,00 €	140 000,00 €
Vallée de l'Ouve	Renouvellement conduites	335 000,00 €	100 000,00 €
Côte des Isles	Desserte La Plage	130 000,00 €	100 000,00 €
St Pierre Eglise	Renouvellement de conduite	325 000,00 €	100 000,00 €
Val de Saire	Renouvellement conduites	275 000,00 €	70 000,00 €
	Desserte EPAHD	50 000,00 €	50 000,00 €
Les Pieux	Renouvellement conduites St Germain Le Gaillard	690 000,00 €	690 000,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>6 953 000,00 €</b>	<b>4 643 000,00 €</b>
	<i>Aménagement de Bourg</i>		720 000 €
<b>Total travaux AEP</b>			<b>5 363 000 €</b>

---

## **⑤ TRAVAUX PROGRAMMÉS 2019**

### **ASSAINISSEMENT**

---



## EAUX USEES

Pôle de Proximité	Opération	Montants retenus
CEC	Programme pluriannuel Réseau	800 000,00 €
	Travaux stations	231 100,00 €
	Rejet Pluvial aval Step Est	0,00 €
La Hague	Refonte Step Herqueville	196 000,00 €
	Réhabilitation Cité corrialo	170 000,00 €
	Step Biville	
Cœur Cotentin	<i>Valognes: Grand Saint Lin</i>	52 000,00 €
	<i>Valognes: Saint Lin</i>	45 000,00 €
	<i>Valognes: 20 juin 44</i>	40 000,00 €
	<i>Valognes: Bvd Verdun/Bd Leclerc</i>	120 000,00 €
	<i>Valognes : Centre aquatique</i>	0,00 €
	Brix : Finalisation étude Réhabilitation réseaux + step	
	Sothevast : Finalisation étude Réhabilitation réseaux + step	
	Réhabilitation réseaux Bricquebec	100 000,00 €
Montebourg	Diag réseaux	70 000,00 €
	Refonte Réseaux	150 000,00 €
Côte des Isles	Desserte La Plage	285 000,00 €
	Travaux réseaux Denneville / Portbail	90 000,00 €
St PIERRE-EGLISE	Diag réseaux	150 000,00 €
	Travaux sur réseau Rue Général De Gaulle et Leclerc	150 000,00 €
	Zonage (notamment Vicq sur mer)	50 000,00 €
VAL DE SAIRE	Diag réseaux	100 000,00 €
	Desserte Hameau Crasville-MALTOT MOE Réville	1 464 326,00 €
	Desserte EPAHD St Vaast	50 000,00 €
Douve Divette	Desserte Hameau Baudretot	516 000,00 €
	Desserte Hameau Le Ferrage	
Les Pieux	Desserte Pierreville	
	Desserte St Germain	
La Saire	<i>Diag Réseau</i>	
	<i>Etude Step Hameau Mesnage</i>	
	<i>Etude Hameau Besnard Bretteville</i>	
<b>Sous-Total</b>		<b>4 829 426,00 €</b>
<i>Aménagement de Bourg</i>		<i>520 000,00 €</i>
<b>Total travaux EU</b>		<b>5 349 426,00 €</b>



AOÛT 2019 - Réalisation : Communauté d'agglomération du Cotentin - © Photographies : T. Houyel, Communauté d'agglomération du Cotentin



**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.LECOTENTIN.FR](http://WWW.LECOTENTIN.FR)  
TWITTER • FACEBOOK @LECOTENTIN